

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 AVRIL 2019

CAHIER DES PIECES ANNEXES

CONVENTION type Fédération

ENTRE

La Commune de Harnes, représentée par Philippe DUQUESNOY, son Maire, dûment habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal du ,

d'une part,

ET

L'association – – 62440 HARNES, représentée par son (sa) Président(e) ,

d'autre part.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de participation de la Commune de Harnes à la mise en œuvre de l'action à mener avec **l'association** .

Article 2 – ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'association propose de mener un programme d'activité avec pour objectif le développement des pratiques sportives. L'association s'engage à participer activement aux manifestations municipales et plus particulièrement aux manifestations liées aux opérations Nos quartiers d'été.

Article 3 – ENGAGEMENTS DE LA VILLE

Les engagements se font dans le cadre de la prévention de la politique de la ville.

Compte tenu de l'intérêt des actions proposées à l'article 2 de la présente convention, la commune de Harnes accorde son soutien à **l'association** , pour la mise en œuvre du programme proposé, selon les modalités ci-après :

• **Subvention municipale de fonctionnement :**

Il est versé une subvention annuelle du montant de € pour l'exercice 2019.

Article 4 – MODALITES DE RENDU

- Des rendez-vous semestriels d'évaluation seront organisés afin d'évaluer la mise en œuvre des actions programmées. Ces rendez-vous feront l'objet d'un rapport semestriel en Commission. La commune se réservant la possibilité de suspendre sa contribution en cas de non respect de la programmation par **l'association** .
- Doivent être transmis à la Ville de Harnes, par **l'association** :
 - le programme d'actions de l'année à venir,
 - le budget prévisionnel,
 - le bilan financier provisoire de l'année écoulée,
 - le rapport d'activité provisoire de l'année écoulée,
 - les comptes de bilan et d'exploitation arrêtés au 31 décembre de l'année précédente, certifié par le Président de l'association, le cas échéant par le commissaire aux comptes,
 - le rapport d'activités définitif.

- L'utilisation de la subvention à des fins autres que celles définies par le présent contrat entraînera le remboursement et l'annulation de la subvention accordée.

Article 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Les modalités de versement de la subvention, seront les suivantes :

- 50% à la signature de la présente convention
- les autres versements devront s'adapter au plan de trésorerie proposé par l'association, la liquidation des mandats devant se faire au moins un mois à l'avance ;
- le solde, soit environ 10% du montant total, sur présentation du deuxième rapport semestriel présenté en commission (conformément à l'article 4).

Les versements seront effectués au compte bancaire de **l'association**correspondant au RIB transmis avec la demande de subvention.

Article 6 – DUREE DE LA CONVENTION – MODIFICATION - RESILIATION

Toute modification du contenu de la présente convention pendant sa durée de vie, fera l'objet d'un avenant à celle-ci après approbation par le Conseil Municipal.

La présente convention est consentie et acceptée pour la durée de l'année civile et budgétaire.

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En outre, si l'activité réelle de l'association était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Ville de Harnes se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

Article 7 – MODALITES DE CONTROLE

Conformément au décret loi du 30 octobre 1935 et au décret loi du 2 mai 1938 toute Collectivité Locale se réserve le droit d'exercer des opérations de contrôle sur l'utilisation des fonds publics qu'elle a versés aux associations.

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du plan comptable général de 1982 et aux avis du Centre National de la comptabilité relatif au secteur associatif.

Elle s'engage à désigner un commissaire aux comptes inscrit auprès de la Cour d'Appel lorsqu'il enregistre plus de 153 000 € de recettes publiques.

L'association s'engage à constituer un dossier composé des documents suivants qui sera mis à la disposition de la Ville :

- **Pour l'aspect juridique :**

- Statuts de l'association
- Liste des administrateurs de l'association
- Le récépissé de dépôt de la déclaration
- La copie de la publication au JO
- Procès verbal de la dernière assemblée générale

- **Pour le contrôle financier :**

- Le budget prévisionnel
- Le bilan des trois derniers exercices
- Le compte de résultats des trois derniers exercices
- Le bilan d'activité de chaque action financée

Article 8 – ASSURANCE

L'association souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile tant au niveau de ses activités qu'au niveau des risques locatifs pour les immeubles éventuellement mis à sa disposition.

Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Ville de Harnes puisse être mise en cause. Elle devra justifier, à chaque demande, de l'existence de telles polices d'assurance et du système de primes correspondants.

Article 9 – COMMUNICATION

L'association s'engage à faire apparaître, sur tous ses documents, la participation financière de la Ville de Harnes par, au minimum, l'apposition de son logo.

Article 10 – LITIGES

Les éventuels litiges nés de l'exécution des termes conventionnés feront l'objet d'une recherche de règlement amiable. Au cas où cette procédure s'avérait infructueuse, les litiges liés au non respect de la présente convention par l'une ou l'autre des parties seront portés devant le Tribunal Administratif compétent au regard de la Ville de Harnes.

Le(la) Président(e),
Association

Le Maire de HARNES,

Philippe DUQUESNOY

CREPS

W A T T I G N I E S

Hauts-de-France

11 rue de l'Yser – BP49

59635 Wattignies Cedex

Tel : 03/20/62/08/55

@ : formation@creps-wattignies.sports.gouv.fr

<http://www.creps-wattignies.fr>

Etablissement public national,

Déclaré auprès de la Préfecture de la Région Nord – Pas-de-Calais sous le N° 3159 P 004659

CONVENTION DE FORMATION

Entre les soussignés :

le **CREPS DE WATTIGNIES**
représenté par : Madame Catherine CHENEVIER, Directrice, autorisée par le conseil d'administration dans sa délibération 2015/13 en date du 29 mai 2015
désigné comme : "L'ORGANISME DE FORMATION"

et : **Mairie de HARNES**
35 rue des fusilliés
62440 HARNES

représenté(e) par : M. Philippe DUQUESNOY, Maire
désigné(e) comme : "L'ORGANISME EMPLOYEUR"

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : Objet de la convention

En exécution de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

CAEPMNS

dans les conditions fixées par les articles suivants.

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

☞ a) Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L. 900-2 du Code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

b) Chaque action de formation est définie par une annexe jointe à l'entrée en formation, qui indique son objet, son programme.

☞ Objectif : CAEPMNS
☞ Durée : 01 au 03 avril 2019
☞ Volume(s) horaire(s) : 21 heures
☞ Lieu : VITRY EN ARTOIS
☞ Le programme de l'action et le règlement intérieur sont remis au stagiaire à l'entrée en formation.

Article 3 : Effectif formé – niveau requis

☞ Le C.R.E.P.S. accueillera _____, né(e) le _____ (62) afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare. Le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant : 5

Article 4 : Organisation de l'action de formation

↳ L'action de formation aura lieu du 01 au 03 avril 2019.

↳ Elle est organisée pour un effectif de 25 stagiaires.

↳ Tous les renseignements sur les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée (les moyens pédagogiques et techniques, ainsi que sur les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation) peuvent être obtenus sur simple demande auprès du C.R.E.P.S.

Article 5 : Assurances

L'organisme de formation ne garantit pas la responsabilité individuelle du stagiaire à l'occasion de sa formation. L'attention du stagiaire est attirée sur son intérêt de souscrire une couverture complémentaire « individuelle accident » pour les risques liés à la pratique des activités réalisées au cours de la formation.

Article 6 : Délais de rétractation

A compter de la date de signature de la présente convention, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Dans ce cas, il en informe l'organisme de formation **par lettre recommandée avec accusé de réception**.

En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article II, l'employeur se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation est toutefois limité à 10 jours francs avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée à la présente convention. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

Article 7 : Interruption du stage

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la présente convention est résiliée selon les modalités financières suivantes :

① Aucune somme déjà engagée ne sera remboursée.

② L'organisme employeur signataire reste redevable des heures de formation auxquelles le stagiaire a effectivement assisté ou auxquelles il aurait dû assister depuis l'entrée en formation jusqu'à la date de l'abandon. L'organisme de formation se référera à la date figurant sur la lettre recommandée avec accusé de réception que le stagiaire aura pris soin d'envoyer pour signaler son abandon de formation.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, la présente convention est résiliée.

En cas de départ du stagiaire de l'organisme employeur (démission ou licenciement), le stage devra être immédiatement interrompu. Il est de la responsabilité de l'organisme employeur d'en informer l'organisme de formation par courrier avec accusé de réception. Les dispositions financières alors appliquées sont celles de l'alinéa 1 du présent article.

Article 8 : Assiduité

Le stagiaire est tenu de participer à toutes les séquences de formation prévues dans son emploi du temps. Il s'engage à se conformer au règlement intérieur de l'organisme de formation et des entreprises d'accueil, et, à participer aux contrôles partiels et examens proposés en cours et/ou en fin de formation.

Toute absence doit être justifiée (certificat médical, convocation...) dans les 48 heures.

Toute absence pourra entraîner une sanction conformément au règlement intérieur du CREPS

Article 9 : dispositions financières

↳ Montant des frais de dossier : 30 €

↳ Tarif(s) horaire(s) de la formation : 9,15 €

↳ Montant total de la formation **hors frais de dossier** : 9,15 € x 21 heures = 192,15 €

↳ Montant total de la formation : 192,15 € + 30 € = 222,15 €

Le coût total de la formation sera calculé au prorata des heures de présence et de la planification définitive de la formation (sans pouvoir excéder le nombre d'heures prévu à la convention).

Le financeur s'engage à verser à l'organisme une somme correspondant aux frais d'inscription soit : 30 euros.

Les frais de formation seront réglés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le règlement s'effectue à l'ordre de Mme l'Agent Comptable du C.R.E.P.S., dès présentation de la facture au terme de la formation.

Article 10 : Engagements

L'organisme employeur s'engage à verser à l'organisme de formation une somme correspondant aux frais de formation incluant les frais de dossier, si ceux-ci n'ont pas déjà été réglés à l'entrée en formation.

L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention.

Article 11 : modification du financement

Le stagiaire s'engage sur l'honneur à tenir informée Madame la Directrice du CREPS de toute modification concernant sa situation au regard du financement de sa formation (avant, en cours ou après la formation). Dans la mesure où d'autres éléments seraient portés à la connaissance du CREPS concernant le financement de la formation, l'article IX du présent contrat sera modifié par avenant.

Article 12 : Transmission des coordonnées

L'organisme de formation s'engage à communiquer les coordonnées du stagiaire à des lieux d'accueil de stage et à des employeurs potentiels.

Le stagiaire a la possibilité de s'opposer à cette communication, en notifiant son refus par écrit à Madame la Directrice du CREPS.

Article 13 : règlement des litiges

En cas de contestation dans l'exécution du présent contrat et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

Fait en quatre exemplaires, à Wattignies, le 28 février 2019

Le stagiaire, Signature précédé de la mention "lu et approuvé"	La Directrice, Catherine CHENEVIER	L'organisme employeur (1) Signature précédé de la mention "lu et approuvé" Philippe DUQUESNOY
--	---	--

(1) Indiquer le nom et la qualité du signataire suivi du cachet de la structure.

Pour l'envoi de votre facture en version dématérialisée sur CHORUS PORTAIL PRO, merci de renseigner obligatoirement :	
N° SIRET	
Le code service (si obligatoire)	
Le numéro d'engagement (si obligatoire)	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
 Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais
 Pôle Etat, Stratégie et Ressources
 Pôle Evaluation Domainale - Immeuble Foch
 5, rue du Docteur Brassart
 82034 ARRAS Cedex
 Courriel : ddfp62.pole-evaluation@dgfp.finances.gouv.fr
 Téléphone : 03-21-51-91-91

Le 11/02/2019

Monsieur le Directeur Départemental
 des Finances Publiques du Pas de Calais

POUR NOUS JOINDRE 404

Affaire suivie par : S. CLABAUX
 Téléphone : 03-21-21-27-43
 Courriel : sonia.clabaux@dgfp.finances.gouv.fr
 Réf. : 2019-413V0091

à
 Monsieur le Maire
 de Annay sous Lens

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : IMMEUBLE
ADRESSE DU BIEN : LIEU DIT «LE MARAIS D'ANNAY», 62 440 HARNES
VALEUR VÉNALE : 168 000€ H.T

1 - SERVICE CONSULTANT : MAIRIE
 AFFAIRE SUIVIE PAR : M. LAGRAGUI - SERVICE URBANISME

2 - Date de consultation : 14/01/2019
 Date de réception : 14/01/2019
 Date de visite : 21/01/2019
 Date de constitution du dossier « en état » : 14/01/2019

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ
 CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R. correspondants.
 Cession envisagée à la commune de Harnes.

4 - DESCRIPTION DU BIEN
 Parcelle de terrain en nature herbouse et de plan d'eau cadastrée AB91 pour une superficie de 111 950m². Les immeubles bâtis, érigés par la commune de Harnes en 2013, ne sont pas pris en compte pour l'estimation.

5 - SITUATION JURIDIQUE
 - nom des propriétaires : Commune de Annay sous Lens
 - situation d'occupation : considérée libre d'occupation

6 - URBANISME ET RISQUES
 PLU Harnes
 Zone N : il s'agit d'une zone naturelle protégée. Cette zone accueille les espaces verts ou les installations sportives légères, de loisirs ou de plein air.

7. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison directe avec les prix relevés sur le marché immobilier local, pour des cessions récentes de biens présentant des caractéristiques similaires.

La valeur vénale du bien est estimée à 168 000€ H.T. Une marge de négociation de 10 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est octroyée.

8. DURÉE DE VALIDITÉ

Une nouvelle consultation du service sera nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de 18 mois ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques

et par délégué,



Sonia GLABAUX

Inspectrice des Finances Publiques



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS DE CALAIS
Pôle Etat, Stratégie et Ressources
Pôle Evaluation Domaniale – Immeuble Foch
5, rue du Docteur Brassart
62034 ARRAS Cedex
Courriel : ddfip62.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 03-21-61-91-91

Le 14/02/2019

Monsieur le Directeur Départemental
des Finances Publiques du Pas de Calais

à

Monsieur le Maire
Hotel de Ville de Harnes

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : S.CLABAUX
Téléphone : 03-21-21-27-43
Courriel : sonia.clabaux@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. : 2019-413V0100

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : IMMEUBLE

ADRESSE DU BIEN : RUE DU MOULIN PÉPIN, 62 440 HARNES

VALEUR VÉNALE : 1 200€ H.T

1 – SERVICE CONSULTANT : MAIRIE HARNES

AFFAIRE SUIVIE PAR : M^{ME} CHMIELEWSKI

2 – Date de consultation : 14/01/2019

Date de réception : 14/01/2019

Date de visite extérieure : 04/02/2019

Date de constitution du dossier « en état » : 14/01/2019

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

CGCT, art. L.2241-1, L.3213-2, L.4221-4, L.5211-37 et L.5722-3 et articles R correspondants.
Cession envisagée à la SA HLM Habitat du Nord.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle de terrain nu de forme très étroite et allongée, cadastrée AB1448 d'une superficie de 31m², comprenant les débords des bâtis construits par la SA HLM Habitat du Nord. Aussi, il convient de régulariser l'assiette foncière des logements collectifs pour permettre au bailleur social de régulariser les servitudes avec les propriétés voisines. La ville de Harnes a vendu en 2015 les parcelles AB764 à 771, AB755, AB778 à 782, AB1151, AB1341, AB1420, AB798 pour une superficie totale de 1294m² à la SA HLM Habitat du Nord pour la construction de 12 logements collectifs et un individuel.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom des propriétaires : Commune de Harnes

- situation d'occupation : occupée

6 – URBANISME ET RESEAUX

PLU approuvé le 22/09/2015 mis à jour le 22/11/2016.

-Zone UB :il s'agit d'une zone urbaine mixte de densité élevée, affectée principalement à l'habitat, pouvant comporter des commerces, des services, des bureaux, des activités artisanales dont la présence est admissible à proximité de quartiers d'habitations, des équipements publics,compatibles avec un environnement urbain. Il s'agit de l'hypercentre.

La commune peut être concernée par les risques naturels de mouvement de terrain en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des sols argileux(aléa faible) et de remontées de nappe phréatiques(sensibilité très forte à très faible). Il est conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction. La commune est également concernée par le risque de cavités souterraines, de sapes de guerre et de tranchées. Par mesure préventive vis-à-vis de la présence de cavités souterraines localisées ou non, il est recommandé de réaliser une étude géotechnique relative à la recherche de cavités qui permettra de déterminer les mesures constructives qui seront à prendre en compte.

-Servitude administratives ou de droit privé :

CCS : Emprise probable de cavités

Terrain situé en zone archéologique, à l'intérieur de laquelle tout projet affectant le sous sol, quelque soit la surface, fera l'objet d'une instruction préalable par le service régional de l'archéologie et pourra entraîner la prescription d'un diagnostic préalable.

Réseaux et voirie : rue du moulin Pépin, voirie communale

Présence des réseaux eau, électricité et assainissement

7- DETERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison directe.

La valeur vénale du bien est estimée à 1 200€ H.T. Une marge de négociation de 10 % permettant d'admettre des conditions financières s'écartant de la valeur vénale retenue est octroyée.

Le Service des Domaines n'est pas fondé à porter une appréciation sur une cession à l'euro symbolique. Il vous appartient de négocier au mieux de vos intérêts.

8- DURÉE DE VALIDITÉ

Une nouvelle consultation du service sera nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de 18 mois ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

9- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques

par déléguation,


Sonia CLABAUX

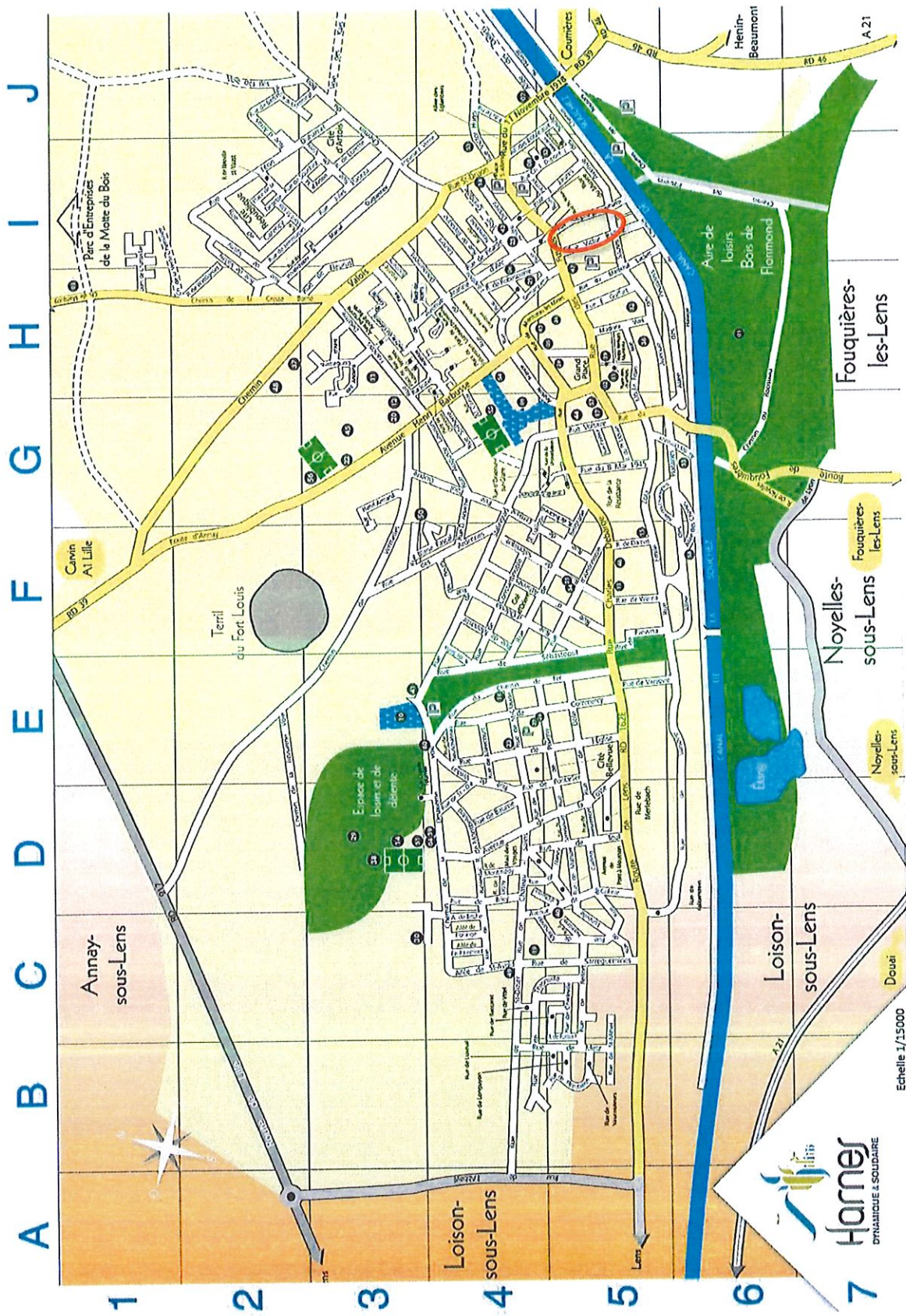
Inspectrice des Finances Publiques



HARNES

Déclaration d'Utilité Publique

Plan de situation du projet





20 - Cession de terrain au Département

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
 Secrétariat Général du Pôle Aménagement
 et Développement Territorial
 Service de la Valorisation de la Propriété
 Départementale
 Bureau Foncier
 Hôtel du Département
 Rue Ferdinand Buisson
 62018 ARRAS Cédex 9

PROJET 01/21	FAE n°
RD 919 - CONTOURNEMENT DE COURRIERES SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'HARNES ET COURRIERES	
Territoire de la commune d'HARNES	

Gestlonnaire du dossier : Mme NORROY

Négociateur : L. FICOT ☎ 03.21.21.68.49

PROMESSE DE VENTE

ACQUEREUR : LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

CEDANT : (Personne Physique ou Personne Morale)

Identité : **Commune d'HARNES**

SIRET : 216 204 131 000 17

Adresse : Hôtel de ville
 35 rue des Fusillés
 62440 HARNES

OCCUPANT : (le cas échéant)

Identité : **Monsieur LEFEBVRE Henri**

Adresse : 57 chemin du Bols - 62440 HARNES

COMMUNE D'HARNES								
N° P.P.	CADASTRE			NATURE	INDEMNITES			TOTAL
	S° et N°	Contenance en m ²	Emprise en m ²		Valeur Vénale	Principale	Remploi	
81	AR 720 (ex AR 272)	418	65	Labour	6400€/ha	41,60 €	2,08 €	43,68 €
						Total		43,68 € arrondi à
						TOTAL GENERAL		44 €
<u>CONVENTIONS PARTICULIERES :</u>								

CONDITIONS GENERALES : Voir au verso

CLAUSES ET CONDITIONS

Le CEDANT soussigné agissant, selon le cas, soit en son nom personnel et en tant que besoin au nom de son conjoint susnommé et de ses enfants mineurs pour lesquels il se porte fort, soit en tant que représentant de la personne morale sus-désignée, s'engage par la promesse de vente à céder les terrains - dénommés l'IMMEUBLE - désignés au tableau ci-avant et dont il déclare être propriétaire.

Dans l'hypothèse où un arpentage ultérieur ferait apparaître une légère différence en plus ou en moins dans la superficie de l'emprise, le CEDANT déclare dès à présent, sans qu'il soit nécessaire de rédiger une nouvelle promesse de vente, accepter le nouveau prix correspondant à la surface réellement acquise et qui sera déterminé en partant des bases unitaires énoncées au tableau ci-avant.

Le CEDANT prend l'engagement de fournir le moment venu aux représentants de l'Administration toutes justifications utiles sur l'origine de propriété de l'IMMEUBLE dont il s'agit.

La présente promesse de vente est valable jusqu'à expiration de la déclaration d'utilité publique.

PRISE DE POSSESSION

Le CEDANT autorise l'ACQUEREUR à entrer en possession de l'IMMEUBLE cédé dès qu'il en sera requis en exigeant en contre partie le bénéfice des intérêts au taux légal sur l'indemnité principale à compter de la date de prise de possession.

REALISATION

La réalisation du présent engagement sera constatée par un acte administratif établi sous les charges et conditions ordinaires et de droit des cessions amiables passées dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique.

PAIEMENT

Le montant des indemnités dues sera viré sur un compte courant bancaire ou postal (joindre un relevé d'identité).

Fait à _____ le _____



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU PAS DE CALAIS
Pôle Etat, Stratégie et Ressources
Pôle Evaluation Domaniale -- Immeuble Foch
5, rue du Docteur Brassart
62034 ARRAS Cedex
Courriel : ddflp62.pole-evaluation@dgflp.finances.gouv.fr
Téléphone : 03-21-51-91-91

Le 20/02/2019

Monsieur le Directeur Départemental
des Finances Publiques du Pas de Calais

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : S.CLABAUX
Téléphone : 03-21-21-27-43
Courriel : sonia.clabaux@dgflp.finances.gouv.fr
Réf. : 2019-413V0134

à
Monsieur le Président
du Conseil Départemental
du Pas de Calais

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : IMMEUBLE NON BÂTI
ADRESSE DU BIEN : CONTOURNEMENT RD919, LIEU DIT « AU CHEMIN DU BRULE » 62 440 HARNES
VALEUR VÉNALE : 42€ H.T(indemnité principale)+2€ H.T(indemnité emploi)+54€ H.T(indemnité d'éviction agricole)

1 – SERVICE CONSULTANT : DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
AFFAIRE SUIVIE PAR : M. FICOT

2 -- Date de consultation : 23/01/2019
Date de réception : 23/01/2019
Date de visite : sans visite
Date de constitution du dossier « en état » : 23/01/2019

3 - OPERATION soumise à l'AVIS DU DOMAINE - DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGE

Acquisition par expropriation dans le cadre du contournement de la RD919 sur Courrières.

4 - Description du bien

Le projet de contournement de la RD919 sur les communes de Carvin, Harnes et Courrières a fait l'objet d'enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des PLU des communes concernées du 5 novembre au 8 décembre 2007 inclus. Le projet a été ensuite déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 14/10/2008, prorogé le 19/09/2013. Le transfert par ordonnance d'expropriation est en cours d'élaboration (arrêté de cessibilité demandé le 28/06/2018).

Le Département du Pas de Calais a demandé la révision d'une emprise de 66m² de la parcelle AR272 d'une superficie totale de 418m². Cette emprise a été évaluée à 5,33€ H.T/m² par avis domanial 2013-413v1819, en retenant le zonage 21NA, zone d'urbanisation à vocation d'activités économiques pour extensions du parc d'activités de la motte au bois.

L'article L 322-2 du code de l'expropriation fixe la date « de droit commun » un an avant l'ouverture de l'enquête publique. Pour la parcelle AR272, la date de l'ouverture de l'enquête publique est le 3 juin 2013. La

date de référence à prendre en compte se situe donc au 3 juin 2012, la parcelle était située en zone 10NC à vocation agricole.

Par avis domanial 2018-413v2216 en date du 26/11/2018, la valeur de l'emprise de la parcelle AR272 a donc été révisée sur la base du terrain agricole libre puisque le propriétaire n'avait pas dénoncé d'exploitant. Aujourd'hui, il s'avère que l'emprise de la parcelle AR272 est en situation occupée. Par courriel du 23/01/2019, le Département du Pas de Calais a demandé la révision de l'emprise de la parcelle AR272 de 66m² sur la base d'un terrain agricole en situation occupée.

5. SITUATION JURIDIQUE

- nom des propriétaires : ville de Harnes
- situation d'occupation : occupée (GAEC Lefebvre à Harnes)

6. URBANISME ET RÉSEAUX

PLU approuvé le 04/07/1988 révisé le 05/11/2001, modification approuvée le 15/03/2010.
Zone 10NC : zone naturelle non équipée à vocation exclusivement agricole. Y sont autorisés les installations de sièges d'exploitation et les bâtiments agricoles.(...).

7. DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison directe avec les prix relevés sur le marché immobilier local, pour des cessions récentes de biens.

La valeur vénale du bien est estimée à 42€ H.T pour l'indemnité principale. L'indemnité de remploi due en cas de DUP est arbitrée à 2€ H.T. L'indemnité d'éviction revenant à l'exploitant agricole évincé s'établit à 54€ H.T conformément au protocole départemental en vigueur.

8. DURÉE DE VALIDITÉ

Une nouvelle consultation du service sera nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai de 18 mois ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

9. OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

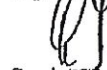
Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques

et par délégation,



Sonja CLABAUX

Inspectrice des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
PAS DE CALAIS

Commune :
HARNES

Section : AR
Feuille : 000 AR 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/09/2018
(fuseau horaire de Paris)

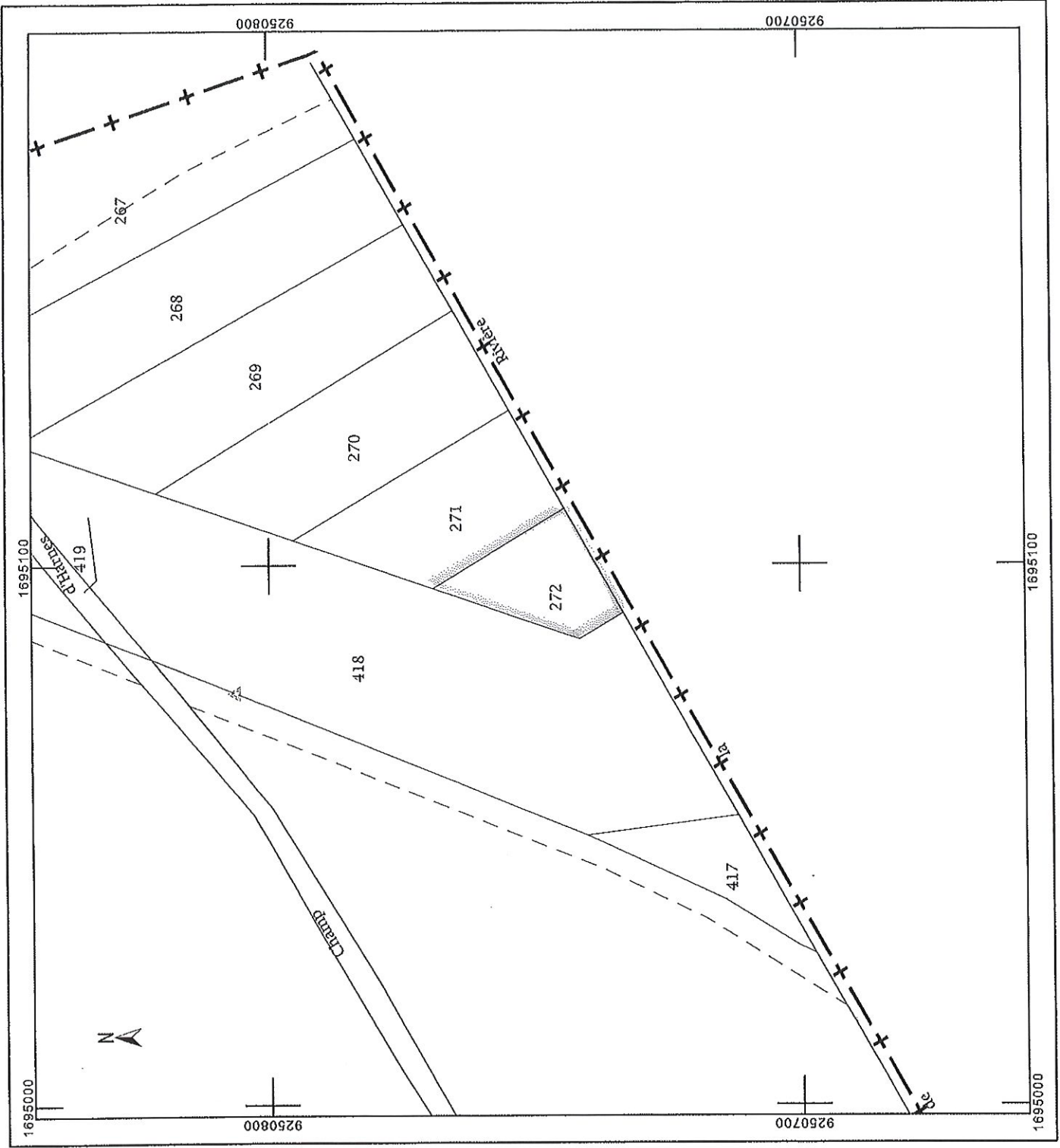
Coordonnées en projection : RGF93CC50

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre
des impôts foncier suivant :

BETHUNE
(Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre) 65,
rue Georges Guynemer 62407
62407 BETHUNE CEDEX
tél. 03 21 63 10 10 -fax 03 21 63 10 74
pfgc.620.bethune@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics



Champ

d'Honn
AR 419

AR 269

AR 270

Emploi n° 60
Surface = 5405 m²
AR 418

AR 41

AR 271

Rivière

AR 272

Emploi n° 61
Surface = 85 m²
AR 272

AR 417

1a

AX 6

Emp.
Surf.
AX 0

AX 215



Site PARCOLOG GESTION

10,6 []
MONTIGNY-
-EN-GOUILLE

PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, MEDIATHEQUE DE HARNES

Le Projet Culturel, Scientifique, PCS, définit le projet de service de la médiathèque pour les 5 ans à venir.

Elément de cadrage fondamental, il situe les ambitions de la Médiathèque dans les politiques publiques à l'œuvre et détermine les rôles et contributions de la médiathèque en faveur des enjeux sociaux, économiques et culturels de la collectivité.

Après un diagnostic du territoire et de l'équipement bibliothèque actuel, il fixe les objectifs politiques, le programme d'actions correspondant envisagé permettant notamment de contribuer au développement de l'action culturelle sur le territoire de la commune et au-delà, en lien avec les autres équipements culturels et services municipaux.

Outil d'accompagnement évolutif, il permet d'impliquer l'équipe de la médiathèque dans une stratégie de conquête des publics et de développement, en évaluant les moyens financiers et humains nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

Depuis 2008, La ville de Harnes s'est engagée dans une politique culturelle ambitieuse visant l'accès à la culture pour tous. Dans ce cadre, la commune s'est investie sur le développement de la Lecture Publique sous toutes ses formes et sur l'ensemble de son territoire. La future médiathèque, située dans un secteur urbain repris en géographie prioritaire du Contrat de Ville, en est l'aboutissement.

Conçue en préfiguration d'une tête de réseau de services de Lecture Publique territoriale, sur une partie de l'agglomération lensoise, notre médiathèque structurante, rayonnera sur les quartiers des communes limitrophes et accueillera le public dans un lieu propice :

- **A l'échange, la rencontre, les partenariats, en s'appuyant sur le vivier et la diversité des acteurs locaux,**
- **A l'innovation et à la création, dans un équipement au cœur du numérique,**
- **Au développement des activités en direction des publics cibles de l'enfance, la petite enfance et la jeunesse,**
- **A la valorisation du patrimoine local avec la mission PASSERELLE.**

SOMMAIRE

Le contexte territorial

Diagnostic et état des lieux

Forces et faiblesses de l'existant (quand il y en a un)

Les objectifs de l'établissement (les priorités)

Présentation du bâtiment (contenant)

Superficie, parti pris architectural

Présentation des différents espaces

Accueil

Presse

Espace jeunesse

Espace adulte

Espace animation

Multimédia

Services internes

Les publics

Publics cibles, spécifiques, captifs

Les services

Accès aux documents : prêt, consultation

Ressources numériques

Accueil des scolaires

Atelier multimédia

Atelier animation ...

Les collections

Contenus

Calibrage

Répartition (adulte, jeunesse, documentaires, fictions, revues, CD, DVD, numérique)

Fonds patrimoniaux ou spécifiques

Décloisonnement, valorisation des collections

Gestion informatique : SIGB, portail, RFID, OPAC,

La politique culturelle

Actions (y inclure les actions en partenariat)

Les partenaires

Les horaires, tarifs

Les moyens

Humains (personnel)

Budget de fonctionnement

Le contexte territorial

Située à l'Est du Département du Pas-de-Calais, à 8 km de Lens, la commune de Harnes, 10,76 km²/ 12 421 habitants, est directement desservie par un réseau d'infrastructures routières (A21 et A1) et ferroviaires (Gare TGV de Lens). Dans un territoire marqué par une forte concentration urbaine, Harnes a une densité de population très élevée avec 1 154.4 habitants/km² (INSEE 2015).

Le canton de Harnes regroupe 6 communes : Billy-Montigny, Bois-Bernard, Fouquières-lez-Lens, Noyelles-sous-Lens, Rouvroy, Harnes (soit 43 351 habitants, base population municipale INSEE 2014).

La ville de Harnes fait partie intégrante de la Communauté d'Agglomération créée en 2000 (239,4 km² / 36 communes / 242 645 habitants INSEE 2014). L'agglomération a pris la compétence culture depuis 2011 avec une définition de l'intérêt communautaire en matière culturelle intervenue en 2016. Ainsi au titre de sa compétence optionnelle l'agglomération assure la « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », tandis qu'au titre des interventions facultatives son périmètre est définie comme suit « Dans le cadre de la promotion de la culture, l'adhésion à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Louvre-Lens ; l'accompagnement et le soutien aux centres culturels et associations culturelles développant des actions, projets et activités culturels, par l'octroi de subventions et/ou avantages matériels, selon des conditions définies par délibération du conseil communautaire ; Les actions de sensibilisation et de coordination des décideurs territoriaux et des acteurs culturels locaux aux enjeux du développement culturel du territoire intercommunal ; Les actions spécifiques d'accompagnement des publics empêchés ou éloignés de la culture ; Les actions de communication et de promotion des événements culturels ayant un rayonnement sur et au-delà du territoire ».

En 2018, la CALL va engager une étude spécifique, à l'échelle des bibliothèques du territoire, et leur mise en réseau.

Depuis la création en 2016 du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain de l'Artois les trois communautés d'agglomération : Lens-Liévin, Hénin-Carvin, Béthune-Bruay Artois Lys Romane et le Département du Pas-de-Calais, coopèrent pour faire converger l'action de ses membres dans différents domaines comme l'aménagement urbain et paysager, le développement économique et la formation, le développement culturel et social. Ces enjeux se traduisent dans les trois axes du Projet métropolitain :

- Aménagement durable du territoire : « de l'Archipel noir à l'Archipel vert » ;
- Développement économique et formation : « la Métropole de la Troisième Révolution Industrielle » ;
- Enjeu culturel et sociétal : « pour et avec la population ».

Les principaux indicateurs démographiques et financiers de la commune de Harnes (données INSEE 2014 et extrait du DOB 2018/)

- 12 421 habitants dont 20.8% de 0 à 14 ans et 20.4 % de 15 à 29 ans
- Chômage : fin décembre 2017, on recense, 1570 demandeurs d'emploi toutes catégories sur la commune dont 18% ont moins de 18 ans,
- De 2011 à 2017 454 logements neufs ont été construits, dont 283 logements individuels et 171 appartements
- 26.7% de foyers imposables, soit 1865 foyers.
- 5487 logements soumis à la taxe d'habitation
- 6996 foyers fiscaux
- Dépenses réelles de fonctionnement / habitant : 1020 €
- Produit des impositions directes / habitant : 353 €
- Recettes réelles de fonctionnement / habitant : 1349 €
- Dépenses d'équipement brut / habitant : 210 €
- Dépenses de personnel / habitant : 636 €
- Encours de la dette / habitant : 485 €
- Dotation Globale de Fonctionnement / habitant : 90 €
- Montant de la dette au 1^{er} janvier 2018 : 6 086 654.07 € (capacité de désendettement 1.59 années)

En 2010, le Cabinet EMERGENCES SUD, mandaté par la Ville de Harnes, a réalisé une étude de faisabilité comprenant une phase d'état des lieux, qui a abouti en 2011, à une phase de programmation fonctionnelle, architecturale et technique de la future Médiathèque.

Des éléments d'état des lieux mis à jour en 2018, il en ressort les caractéristiques ci-après :

→ Les équipements culturels artistiques et patrimoniaux :

- Les activités multiples et variées des associations qui imprègnent fortement la vie artistique et culturelle et touristique locale,
- Des pratiques musicales sont très présentes dans la vie et l'animation de la commune,
- Le patrimoine est une thématique forte (présence de 2 musées sur la commune) A DEVELOPPER
- la dimension pluriethnique de la communauté harnésienne (maghrébine et polonaise notamment)
- En 2017, la commune de Harnes a attribué un total de XXXXXXXX € de subventions à XX associations culturelles, dont 20 890 € à l'association Le Prévert, dont le but est de faire vivre et partager la culture à travers le centre culturel, et 9 860 € à l'Harmonie Municipale. (*Liste des associations culturelles jointes en annexe 1*)

Focus sur l'Espace Culturel JACQUES PREVERT

- ✓ Diffusion artistique
- ✓ Accueil des spectacles de la saison culturelle, répétitions et spectacles des artistes locaux, expositions bimestrielles, réunions des comités de jumelage et séances de cinéma (Le Prévert) : 6 à 15 séances par semaine dont ciné-goûter, 30 personnes en moyenne
- ✓ Salle de 328 places assises, 2 salles de réunion et de répétition de 20 et 30 places, hall
- ✓ d'exposition d'environ 100 m²
- ✓ Financement par la ville de Harnes (budget cinéma 190 000 €), soutenue par la CALL
- ✓ 5 salariés, 100 personnes à chaque spectacle, 12 000 entrées par an au cinéma

Focus sur l'école de Musique

- ✓ 149 élèves, 15 enseignants et plus de 20 disciplines artistiques,
- ✓ Mission d'enseignement,
- ✓ Contribution à l'animation culturelle de la commune (concert des familles, carte blanche, master class, tremplin musical...)
- ✓ Partenariats avec le Relai d'Assistants Maternelles (musique éveil), le service jeunesse et le foyer des personnes âgées.
- ✓ Action de sensibilisation et d'initiation aux pratiques artistiques dans les établissements scolaires de la ville,
- ✓ Soutien aux associations locales de pratiques en amateurs (formation, encadrement, concert...)
- ✓ Financement par la ville de Harnes, budget de fonctionnement d'environ 15 000 €

Focus sur le musée d'histoire et d'Archéologie : Classé «Musée de France» depuis 2005, le musée d'Histoire et d'Archéologie est un lieu de mémoire consacré aux deux conflits mondiaux et à l'archéologie. Il s'est profondément métamorphosé depuis 2012, grâce aux fonds européens du programme Transmussites 14-45.

- ✓ Conservation du patrimoine historique et archéologique de la ville
- ✓ 1971, fonds collectés depuis 1927, vestiges gallo-romains et médiévaux
- ✓ 2 expositions par an (300 à 500 visiteurs), bibliothèque historique locale, régionale et générale et archives (5000 livres, revues et documents divers), acquisitions et dons

Focus sur le musée de l'École et de la Mine :

Le site de l'école Diderot témoigne de l'attachement de la population Harnésienne à ses racines minières et aux valeurs de l'enseignement.

- ✓ Travail de mémoire auprès du public
- ✓ Gestion du musée de l'école et de la mine situé dans un logement de fonction d'école depuis 1981, salle de classe d'époque avec matériel et documents pédagogiques, reconstitution de galeries de mine et de scènes d'époque
- ✓ Plusieurs milliers de documents multi-supports, équipement audio, projection de vidéos

→ Les équipements éducatifs, Enfance, Jeunesse :

- Un réseau d'équipements scolaires touchant plus de 1500 enfants en maternelles et élémentaires, 650 collégiens, composé de 5 écoles maternelles, 5 écoles primaires et 1 collège (*liste jointe en annexe 2*)

- Un Relai d'Assistance Maternelle : ouvert depuis le 1^{er} mai 2016, la structure municipale vient compléter l'offre dans le domaine de la Petite enfance, de la jeunesse et de l'Education sur la commune.

Lieu neutre, d'écoute, d'orientation, d'échanges et de partage, il s'adresse tant aux professionnels de l'accueil individuel, Assistants Maternels Agréés et futurs candidats à l'agrément, Garde à domicile qu'aux parents employeurs, et a pour missions de :

- ✓ Informer les parents sur l'ensemble des modes d'accueil existant sur le territoire,
- ✓ Informer les professionnels de l'accueil individuel des jeunes enfants quant aux conditions d'accès et d'exercice à ces métiers,
- ✓ Participer à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant,
- ✓ Animer un lieu où les adultes et les enfants se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- ✓ Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel.

- Deux micro-crèches : Les petites graines et L'Ile O' Pirates, sont des structures d'accueil petite enfance, formule intermédiaire entre l'accueil individuel chez une assistante maternelle et la collectivité d'un multi-accueil.

- Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : L'ALSH permet d'offrir aux jeunes enfants scolarisés (de 3 à 11 ans) des loisirs de proximité. L'action de l'ALSH s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école et la famille. À ce titre, des activités manuelles (poterie et pâte à sel au F.P.A), sportives, des activités piscine et des sorties nature sont au programme. Pour les vacances scolaires, les thèmes changent suivant la saison ! L'ALSH concerne les enfants de 2* à 11 ans (*dès le début de la scolarité).

- Centre d'Animation Jeunesse : offre aux adolescents de 11 à 17 ans (dès l'entrée au collège) l'infrastructure, les moyens matériels et l'aide technique à la réalisation de leurs projets de loisirs. Des activités diverses sont proposées telles que du théâtre, un atelier Hip-Hop, MAO (Musique Assistée par Ordinateur), bowling, karting, camping, sorties à la mer, découverte de fermes pédagogiques, atelier nouvelles technologies. Le CAJ fonctionne toute l'année scolaire : les mercredis et samedis après-midis, de 14h00 à 18h00 et pendant les vacances scolaires.

Le service Jeunesse de la commune, fédérateur des animations jeunesse, assure le lien quotidien entre tous ces acteurs. Gestionnaire de l'accueil des jeunes en centres de loisirs l'été, il organise également des événements tels que des raid VTT ou des séjour découverte.

→ Les équipements à vocation sociale :

- Résidence personnes âgées : la résidence autonomie Ambroise Croizat est un foyer logements non médicalisé destiné à l'accueil, l'hébergement et la restauration des personnes âgées autonomes de 60 ans et plus. Composée de 68 appartements, l'objectif est d'assurer à nos aînés un lieu de résidence où il fait bon vivre.
- EHPAD : Inauguré en 2015, avec une capacité d'accueil de 96 lits et deux unités dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, l'EHPAD propose également des activités et sorties. Par ailleurs, des partenariats avec le Foyer des Personnes Agées, les associations locales ou encore les écoles sont mises en place, favorisant ainsi les liens sociaux et intergénérationnels.
- Mission locale : située dans les locaux du CCAS, cette antenne a pour mission l'accueil, l'orientation et l'accompagnement vers l'emploi des jeunes de 16 à 26 ans.
- CCAS : Le Centre Communal d'Action Sociale, installé depuis 2013 à proximité immédiate de la Médiathèque, anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Des permanences sont organisées (CAF, association Passerelle, pôle emploi...) Le CCAS accueille également des structures de médiation sociale telles que l'École des consommateurs, lieu de citoyenneté ouvert à tous visant notamment à favoriser l'émergence de savoirs et d'expérience de chacun afin de retrouver la confiance en soi.
- Maison des Initiatives Citoyennes (MIC) : ouverte depuis fin 2011, la MIC, située à deux pas du CCAS, propose de l'information, des aides aux démarches administratives (rédaction de courrier et dossier, actualisation Pôle Emploi et RSA, rédaction de CV et lettre de motivation, préparation aux entretiens), ainsi qu'un accompagnement dans la réalisation de projets d'intérêts généraux (accompagnement et le maintien de la démocratie participative, du bénévolat, du mieux vivre ensemble et du cadre de vie grâce à un ensemble d'actions citoyennes (projets, réunions de quartiers, balades urbaines) dans le cadre de la politique de la ville, du Fonds de Travaux Urbains et de la Gestion Urbaine de Proximité), l'aide informatique : ateliers seniors pour rompre l'isolement et parents-enfants avec le RAM (notamment les dangers liés à l'utilisation d'Internet), l'aide aux devoirs.
- PIJ : le Point Info Jeunesse, situé à côté de la mairie, est un lieu d'informations accessible de manière égale à tous les jeunes et traite de tous les sujets qui les intéressent ou les concernent dans leur vie quotidienne. Elle est également complète, impartiale, exacte, pratique et actualisée utilisant les technologies modernes de communication tout en respectant le secret professionnel et l'anonymat du jeune. Le PIJ, en partenariat avec d'autres services municipaux propose des animations tel que des ciné-débat (avec le centre culturel Prévert).

→ Le tissu économique :

Le parc d'entreprises de la Motte du bois accueille une trentaine d'entreprises et emploie 2000 personnes, il témoigne de l'attractivité économique du territoire et impacte la commune.

Un club d'entreprises « Au cœur de la société » rapproche les entreprises implantées sur les secteurs de Harnes, Lois-sous-Lens, Pont-A-Vendin et Annay.

Harnes est aussi une ville commerçante dynamique avec près de cent vingt commerçants et artisans qui travaillent au cœur de la cité.

→ Etat des lieux de la lecture publique sur la commune :

La commune de Harnes compte parmi ses équipements culturels, une bibliothèque, installée dans un ancien corps de ferme depuis 1997. Les services au public (4 salles : accueil, jeunesse, fictions adultes, documentaires adultes) sont en rez-de-chaussée et le 1er étage dispose de 5 pièces : 4 bureaux et 1 salle pour la réserve. Le fonds documentaire est constitué de 16 496 documents imprimés dont 7 588 (46%) documents imprimés à destination des enfants.

La bibliothèque municipale a été informatisée en 2007. Elle dispose de 4 postes professionnels équipés du progiciel de gestion PMB version 3.2.6 monoposte, compatible avec la norme Z3950. Le prêt n'est informatisé que depuis 2009 et des problèmes de paramétrages subsistent, le logiciel n'étant pas à 100% opérationnel. Il n'y a pas de poste public et l'accès à Internet est réservé aux professionnels (consultation et réservation de documents). L'OPAC est en ligne sur le portail de la ville (réservation possible).

Peu fonctionnelle, difficilement accessible aux personnes à mobilité réduite et devenue progressivement inadaptée aux enjeux de la Lecture Publique, la municipalité a engagé en 2008, une réflexion sur la création d'un nouvel équipement de type Médiathèque permettant **de développer la Lecture Publique sous toutes ses formes et sur l'ensemble de son territoire. Conçue comme un projet territorial à l'échelle du bassin de vie des villes de Harnes, Loison et Annay, la médiathèque, qui ouvrira ses portes au second semestre 2019, est construite pour une population de 15 000 habitants, rayonnant sur les quartiers limitrophes.**

En février 2018, la bibliothèque a fermé ses portes au public. Cette fermeture a permis d'engager un important travail de désherbage, étape indispensable et préalable à la constitution de fonds documentaire de la Médiathèque.

Les collections désherbées de la bibliothèque municipale, ont ainsi pu être déménagées en juillet 2018, dans un autre bâtiment communal à proximité du Relais D'assistantes Maternelles (RAM), permettant à l'équipe de bibliothécaires de préparer le présent Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social du nouvel équipement, d'établir les orientations documentaires et de procéder à l'acquisition des fonds documentaires identifiés et élaborer un programme d'animations en amont de l'ouverture de la Médiathèque afin d'en faciliter l'appropriation.

Le diagnostic produit par Emergences Sud en 2010 et mis à jour en 2018, a permis de confirmer l'inadaptation de la bibliothèque actuelle et par là même, de confirmer l'orientation des élus dans le projet. De plus, il a révélé de fortes attentes de tous les acteurs locaux pour un équipement moderne, fonctionnel, convivial et fédérateur dans les quartiers Orient-Bellevue.

Les objectifs politiques de la Médiathèque de Harnes ont ainsi pu être définis : la médiathèque sera

- un **ACTEUR PARTENARIAL** au cœur et au service des différents dispositifs associatifs, culturels, éducatifs et socio-économiques de la ville,
 - **Au cœur du numérique et de l'INNOVATION**
- **Une structure fédératrice des activités en direction des publics cibles de l'enfance, la petite enfance et la jeunesse, et des seniors**
- **Un lieu dédié à la valorisation du patrimoine local avec une mission PASSERELLE.**

Ces résultats ont été partagés avec les partenaires institutionnels présents au Comité de pilotage : Education Nationale, Conseil Départemental du Pas-de-Calais et Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Les objectifs de l'établissement (les priorités)

La Médiathèque de Harnes a les caractéristiques suivantes :

- Une médiathèque **multi-supports** proposant des livres, des périodiques, des CD audio, supports vidéo et accès au **multimédia** et développant une politique documentaire dynamique dans tous les domaines ;
- Un équipement calibré pour **15 000 habitants**, qui propose des **espaces d'animations et d'expression** : expositions, conférences-débats, diffusion dans l'espace culturel polyvalent, salle d'animation de l'espace enfance et petite enfance, espace ateliers, espace multimédia et de création numérique...
- Un espace de **formation**, de **découverte**, d'**apprentissage** et de **perfectionnement et de médiation numérique** pour les usagers et cela, quels que soient leur âge, leur origine sociale, culturelle, etc.
- Un lieu d'**insertion sociale**, de **convivialité**, de **sociabilité** et de **loisirs** ;
- Un **centre de ressources pour la vie culturelle, sociale et éducative du territoire**, ouvert aux partenaires associatifs, culturels, éducatifs, sociaux, économiques, etc.
- Une structure proposant une **offre culturelle variée et renouvelée** avec animations, spectacles, expositions, accueil d'auteurs, rencontres et débats venant rythmer la vie de l'équipement ;
- Un **espace d'apprentissage de la citoyenneté et de la tolérance**, ouvert à tous les publics ;
- Un lieu de cohésion **sociale et d'appropriation de l'histoire patrimoniale de la commune en lien avec les partenaires clefs** ;
- **Un lieu ouvert à tous les supports de la connaissance**, intégrant les Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Un lieu capable d'évoluer et de s'adapter aux **progrès et évolutions technologiques**.

Afin de réaliser les objectifs politiques choisis, la médiathèque propose un programme d'actions possibles à mettre en place à court et moyen termes. Les actions pourront être réévaluées ou modifiées en fonction de l'évolution du fonctionnement de l'équipement une fois la médiathèque ouverte.

AXE 1 : ACTEUR PARTENARIAL au cœur et au service des différents dispositifs associatifs, culturels, éducatifs, socio-économiques de la ville

La dimension partenariale est essentielle à la réussite du projet de la Médiathèque. Il s'agit de penser le territoire et son riche maillage dans sa globalité et de développer des process facilitateurs de partenariats. Pour cela, le travail en transversalité semble indispensable pour faire de la Médiathèque un lieu ressources au cœur et au service des partenaires éducatifs, socio-économiques, culturels et artistiques, à l'échelle de la commune d'une part et, plus largement, du bassin de vie, afin d'animer le territoire et d'en assurer la promotion.

Partenaire culturel et artistique :

La médiathèque assure l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle, le développement du dialogue interculturel et favorise la diversité culturelle, afin de permettre l'accès de tous aux différentes formes de l'expression artistique : Débats, rencontres, expositions, concerts, actions de promotion de la création littéraire, artistique, musicale, cinématographique, numérique, une programmation riche est proposée. Des liens étroits sont créés et consolidés en particulier avec le centre culturel PREVERT et l'école de musique de Harnes.

Au sein de la médiathèque, un espace culturel polyvalent, permet de développer de nombreux partenariats culturels notamment avec les établissements culturels, les associations et même les particuliers, sur des thématiques spécifiques à l'appui d'un fonds documentaire dédié. Cet espace, conçu comme un lieu de valorisation des pratiques amateurs, permet de recevoir les usagers d'autres structures artistiques ou associatives pour des collaborations sur des projets de toute forme.

Cet espace de vie au sein de la médiathèque favorise les rencontres, les échanges pour les lecteurs, les usagers amenés à fréquenter la médiathèque, mais aussi la population qui n'y est pas inscrite, les animations étant un moyen privilégié pour s'en faire connaître et les « conquérir ».

Partenaire socio-économique :

L'équipe de la Médiathèque s'appuie sur les réseaux des acteurs économiques et sociaux (Club d'entreprises, Mission Locale...) tissés depuis quelques années pour engager la démarche et la consolider et sur l'expérience du réseau existant (CCAS, MIC...) pour conforter des actions en matière d'emploi, de formation et d'apprentissage.

La Médiathèque est un lieu de ressources complémentaires en matière d'insertion sociale, sur les métiers et les emplois, l'accès aux services publics via internet, et propose en partenariat avec les acteurs locaux, CCAS, PIJ et MIC, des temps d'animations sur ces thématiques.

La médiathèque souhaite développer un partenariat spécifique avec la Plateforme d'emploi des Jeunes de Lens, et lancer un Forum d'emploi des jeunes dans ses murs, créant ainsi un espace de dialogue entre les entreprises et les jeunes en recherche d'emploi.

La Médiathèque apporte des services aux entreprises de son territoire, espace de co-working, salle de conférence, service de presse quotidienne. L'équipement dispose également de son propre réseau fibré en FTTO, installation fibre optique dédiée où l'accès internet est uniquement réservé à la Médiathèque, apportant des garanties en termes de débit, flexibilité, sécurité et qualité de service (durée de rétablissement moindre en cas d'incident)

Partenaire éducatif :

La Médiathèque prend en compte, avec un soin particulier, les publics jeunes en proposant des espaces, des collections et des animations à destination des tout petits, des enfants, des adolescents, du nourrisson au jeune parent.

Le choix de la ville est de conforter la prise en compte de ce public spécifique par des animations adaptées dans et hors les murs. Ces animations permettent la rencontre dès le plus jeune âge avec le livre, favorisent la construction de l'imaginaire des tout-petits et la communication de l'enfant avec l'adulte et donc le renfort du lien parental. Elles permettent de créer et de renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès le plus jeune âge. Heures du conte proposées au tout-public orales et musicales, comptines, jeux de doigts, soirées pyjamas etc... Accueils des structures de proximité, visites dans les structures les plus éloignées et travail partenarial avec les centres de loisirs et structures multi-accueil.

Afin de renforcer le partenariat entre les écoles et la médiathèque, des visites de découverte et d'animations sont organisées.

La médiathèque met à disposition des malles thématiques pouvant être empruntées pendant une durée de 2 mois. Des malles "petite enfance" : malles déjà constituées destinées aux crèches et aux maternelles contenant une trentaine de documents adaptés aux tout-petits, des malles thématiques destinées aux écoles : les enseignants peuvent constituer une malle selon les besoins pédagogiques de la période et / ou demander aux bibliothécaires une sélection thématique en amont d'une visite.

Des liens étroits sont créés et consolidés en particulier avec le Relai d'Assistantes Maternelles (RAM), les écoles et le collège.

Le programme d'actions sera décliné dans une charte culturelle, pédagogique et d'insertion.

AXE 2 : Au cœur du numérique et de l'INNOVATION

Le souhait de la ville est de proposer un nouvel équipement qui viendra enrichir l'offre culturelle et positionner la commune sur l'innovation par la création d'une médiathèque au cœur du numérique.

L'adaptation de la médiathèque aux besoins des publics rend indispensable l'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication en perpétuelle mutation, à sa mission et permet de :

- Offrir des services innovants aux usagers,
- Valoriser et encourager la mission d'animateur culturel de proximité, rôle également tenu par les bibliothécaires,
- Attirer de nouveaux publics autour d'animations originales,
- Lutter contre la fracture du numérique dans les territoires.

Des services innovants

Le développement des services innovants, tels que l'élargissement des horaires, l'amélioration de l'accessibilité physique et numérique, les dispositifs spécifiques aux personnes en situation de handicap, un accueil personnalisé et des actions en faveur de l'autonomie des publics, la mise à disposition d'outils numériques et l'extension de la notion de collection.

Il est possible d'écouter, de regarder, de chercher, de lire, de créer, de dialoguer, depuis les différents espaces. De nombreux services en ligne, accessibles via le portail documentaire, permettent d'accéder à des ressources numériques.

4 automates de prêt assurent la fluidité de l'accès aux savoirs et aux ressources présentes au sein de la médiathèque.

La médiathèque proposera la mise à disposition de tablettes et des contenus associés, d'ordinateurs portables et fixes dans ces différents espaces, ainsi que des bornes d'écoute et station de visionnage. Une table XXL numérique dans l'espace Patrimoine et Innovation viendra compléter l'offre numérique et permettra de développer des animations innovantes.

Des actions innovantes...

Des actions participatives et collaboratives sont conçues pour et avec les usagers : co-construction et co-design, apprentissage et auto-formation, offre culturelle organisée autour de l'ère du faire. Spécialement pensées pour satisfaire tous les publics, elles favorisent l'appropriation de la médiathèque.

L'espace multimédia est le laboratoire où, grâce aux nouvelles formes de diffusion et d'apprentissage via les technologies numériques, les publics deviennent acteurs et producteurs.

Fablab, tiers-lieu innovant de type makerspace, la médiathèque est un lieu de création numérique.

Des partenariats avec la Louvre Lens Vallée, Premier cluster numérique culturel français, les nouvelles filières telles que POP SCHOOL, sont à créer.

Vers une médiation numérique....

Le recrutement en amont de l'ouverture d'une personne qualifiée dans le domaine, permet d'inscrire d'emblée cette dimension essentielle dans le projet et d'acculturer l'équipe en place à l'usage professionnel des technologies de l'information et de la communication.

2 axes sont privilégiés :

- Intégrer le numérique à la politique documentaire de la médiathèque en tant que support : prendre en compte toutes les catégories de supports numériques dans les procédures d'acquisition (site web, fichiers audio, vidéo, image, livres, périodiques, BD, logiciels...)
- Répartir les données culturelles au sein de la médiathèque entre les différents supports. Cette prise en compte implique de nouveaux modes de valorisation des collections et une réflexion sur l'impact de ces technologies en matière de création, d'accès à la culture et d'exercice de la citoyenneté.

La médiathèque assure la formation des usagers aux enjeux de la culture numérique :

- ACQUERIR les connaissances pratiques permettant d'utiliser aisément l'ordinateur ou l'internet, dans un cadre scolaire, de loisirs et / ou professionnel.
- CREER : savoir produire des contenus et communiquer efficacement en utilisant divers outils et médias numériques en vue de favoriser l'expression citoyenne, la création intellectuelle et l'innovation sociale. La médiathèque développera particulièrement la création culturelle appliquée au multimédia, pour sa valeur éducative et émancipatrice.
- COMPRENDRE : saisir, mettre en contexte et évaluer les médias numériques et leurs contenus de manière à pouvoir prendre des décisions éclairées sur nos agissements et nos découvertes en ligne ; savoir reconnaître de quelle manière les nouvelles technologies agissent sur notre comportement, nos croyances et nos représentations du monde.

Collaboration et mutualisation....

La médiathèque qui s'insérera dans un futur réseau de lecture publique à l'échelle de l'Agglomération, aura pour vocation de rayonner sur le territoire et d'entrer en synergie avec les autres équipements de lecture publique et autres équipements culturels à l'échelle de l'arrondissement et sera résolument orientée vers les usagers.

La future médiathèque pourra desservir une population résidant dans les communes limitrophes (Loison-sous-Lens, Annay-sous-Lens, Pont-A-Vendin...) ne disposant pas d'équipement de lecture publique. Rôle de relai et d'appui, dans une dynamique de coopération, dans une recherche de complémentarité avec les autres équipements de lecture publique du territoire, mais aussi une volonté de mutualiser les ressources et les financements.

A l'échelle nationale, une étude sur la possibilité et les conditions d'obtention du label « Bibliothèque Numérique de Référence » pourrait être menée. La labellisation permettrait d'inscrire la médiathèque au cœur du numérique et d'affirmer sa place au sein des établissements universitaires (IUT de Lens Métiers du numérique) et des acteurs du numérique tels que le Louvre Lens Vallée, le cluster Pôle Numérique Culturel.

AXE 3 : Une structure fédératrice des activités en direction des publics cibles de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, et les seniors

Volonté politique affichée, la mise en œuvre d'une mission petite enfance, enfance et jeunesse et seniors est un axe fort de développement de la Médiathèque.

Le goût pour la culture doit être développé dès le plus jeune âge pour garantir une véritable démocratisation culturelle. Des collections et des services adaptés sont proposés à ces publics spécifiques pour fidéliser les jeunes publics et faciliter les usages familiaux.

De 0 à 3 ans ...

Les enjeux touchent à la fois les enfants (apprentissage plus facile de la lecture, habitude de fréquentation de la bibliothèque...) et les parents (prise de conscience de l'importance de la lecture dans le développement de l'enfant, fréquentation de la bibliothèque...).

Un univers spécifique dimensionné et équipé permet d'accueillir les tout-petits et de développer des missions autour de :

- Fonds documentaires renforcés à destination des tout petits (albums, albums avec CD...), des professionnels de la petite enfance (Centre de ressources complémentaires du RAM) ou des futurs parents),
- Formation des professionnels à l'accueil des tout-petits,
- Espace spécifique d'accueil régulier d'ateliers et d'actions culturelles mis en œuvre par le RAM,
- Animations « petite enfance » s'intégreront à la programmation culturelle annuelle de la Médiathèque. Ces animations pourront être de plusieurs types : Heure du conte, avec comme support visuel un livre, des objets, des marionnettes, un tapis de lecture, Heure du conte numérique avec un album numérique, Projections d'images ou des illustrations d'un album ou pour capter l'attention des tout petits, théâtre de marionnettes, théâtre d'ombres, kamishibai, Séances de comptines et jeux de langue issus de la tradition orale, Séances d'éveil musical, Spectacles et concerts adaptés à cette tranche d'âge ...

Enfance (4 à 11 ans)

Sur cette tranche d'âge, des partenariats avec le service Enfance et Jeunesse de la ville de Harnes, et plus largement de Loison-sous-Lens, Annay-sous-Lens, Pont-A-Vendin, sont à créer et consolidés.

De nombreuses actions menées dans le sens de la valorisation culturelle et scientifique des collections peuvent intéresser le public des jeunes, à condition qu'elles soient adaptées en fonction de l'âge, dans une exigence de vulgarisation scientifique et de sensibilisation au patrimoine.

Un travail concerté avec l'Education Nationale et en particulier avec le Collège Victor Hugo, pourrait être envisagé sur des projets scientifiques, associant des dispositifs tels que le Village des Sciences proposé par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, faisant le lien avec les services innovants et numériques proposés au sein de la Médiathèque.

Adolescents (12 à 18 ans)

Les loisirs liés à l'image et au son sont parmi les préférés des adolescents. Les médias font partie intégrante de leur univers quotidien et leur utilisation ne relève pas d'un apprentissage vécu sur le mode de la rupture, comme cela peut être le cas de leurs aînés. Télévision et informatique tiennent une place importante dans les pratiques de loisir des adolescents.

L'axe innovation/numérique permettra de répondre en partie aux attentes de ce public spécifique. Les espaces Image et son et Patrimoine et innovation.

Le Pôle Image et Son est également un espace particulièrement investi par les adolescents.

Les pratiques de lecture des adolescents sont extrêmement variables : bandes dessinées, mangas, livres scientifiques, livres pratiques, littérature fantastique, littératures étrangères.

Pour susciter des lectures, le parti pris documentaire est de regrouper le fonds documentaire adolescent avec le fonds documentaire adulte.

L'espace Ré-création et le fonds documentaire autour des arts créatifs, l'espace patrimoine et Innovation avec sa table numérique, le Pôle Image et son et son espace de visionnage, l'espace BD/Mangas et l'îlot Fantasy éveilleront la curiosité de ce public.

Seniors

30% de la population harnésienne a plus de 65 ans.

La résidence logement FOYER AMBROISE CROIZAT est une résidence autonomie (foyer logement) pour personnes âgées de 68 logements. Son club animation associant les résidents et personnes extérieures permet une ouverture relationnelle permanente avec la vie harnésienne et propose diverses activités : Jeux de société, sorties et spectacles au Centre Culturel Prévert, temps de lecture. L'équipe de la Médiathèque participe à ces temps d'animation depuis février 2019, elle propose aux résidents des ateliers sur la refonte de leur bibliothèque et un atelier de livres sculptés.

L'E.H.P.A.D, qui a ouvert ses portes en 2015, vient compléter l'offre de services à destination des seniors

La ville de Harnes, soucieuse du bien-être de ses seniors, organise de nombreux événements autour du bien-vivre ensemble, tels que la Semaine Bleue, créant ainsi des liens intergénérationnels .

AXE 4 : Un lieu dédié à la valorisation du patrimoine local avec une mission PASSERELLE.

La transmission et la sauvegarde du patrimoine harnésien :

La médiathèque assure une mission « passerelle » avec les 2 musées de la ville et leurs fonds documentaire. Ainsi, à terme, la création d'un fonds documentaires physique et dématérialisé thématique complémentaire des fonds des musées pourrait être envisagée.

Une collaboration entre la Médiathèque et les 2 musées permet la mise en place d'actions de médiation autour d'expositions. Pour conduire le projet de valorisation et d'exploitation scientifique de collections patrimoniales, il sera au préalable nécessaire que les 2 entités assurent la sauvegarde et la visibilité de leurs collections.

Point d'information et de documentation dans les murs de la médiathèque et en ligne sur le Musée d'Histoire et d'Archéologie et sur le Musée de l'Ecole et de la Mine, avec une orientation « Point Info Tourisme » : L'Office de tourisme de Lens-Liévin et la Mission Pays d'Art et d'Histoire sont des partenaires incontournables de cette démarche.

Patrimoine naturel :

Le lagunage de Harnes, le bois de Florimond, et le projet en cours de Canal de la Souchez sont autant de potentialités , sur lesquelles la Médiathèque s'appuie pour développer la thématique de la sauvegarde du patrimoine naturel et paysager et mettre en œuvre des actions de sensibilisation en matière d'environnement.

La manifestation bisannuelle « Des Racines et des Hommes » est aussi une occasion de proposer une action hors les murs en lien avec cette thématique.

Le traitement des espaces extérieurs de la Médiathèque témoigne par ailleurs de la volonté d'exploiter l'écrin de verdure dans lequel s'inscrit l'équipement. Des aménagements extérieurs favorisant la flânerie, invitent l'utilisateur et plus largement les habitants à investir les espaces et notamment le jardin de lecture. Les 3 patios de la médiathèque permettent par ailleurs de développer des animations en plein air (grainothèque, jardinage...).

Patrimoine culturel :

La ville de Harnes collabore depuis une dizaine d'années avec la mission Pays d'Art et d'Histoire et propose des manifestations en lien avec le patrimoine communal à ce titre en 2017, le parcours artistique et patrimonial « Bellevue, à quoi tu penches ? » monté par la compagnie Sens Ascensionnels en allant à la rencontre de tous les habitants de la Cité Bellevue., a pu être proposé .

Ces événements permettent de mettre en valeur les sites patrimoniaux de la ville dont 3 sont classés au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, à savoir, la cité bellevue ancienne, le terril 93 et le cavalier.

La ville s'investit dans d'autres projets patrimoniaux tels que le Contrat Local d'Education Artistique, C.L.E.A, permettant après appel à candidature en direction d'artistes ou de collectifs de tous domaines d'expression artistique autour d'une thématique (en 2019 « Des hommes, du lien »), ou le projet Jardin en Sol Mineur, dont l'ambition est d'offrir aux habitants des cités minières l'occasion et les moyens de réinvestir leur jardin, de partager et de mettre en valeur leurs expériences et d'animer une dynamique entre la population et les acteurs institutionnels et culturels du territoire

Présentation du bâtiment (Superficie, parti pris architectural)

La médiathèque est implantée sur un site à proximité des cités Bellevue et Orient, adjacent au cimetière 21, situé sur la frange Nord de la ville. Ce choix politique majeur répond une volonté municipale de revitaliser ce secteur urbain constitué d'anciennes cités minières souvent placées jusqu'alors, en marge de la vie de la commune. Les deux cités plus importantes sont Bellevue et Orient (autour de la fosse 21).

Situé au pied du terril et à l'entrée du cavalier, le site est porteur de symboliques pour les harnésiens et pour les habitants de ces deux quartiers, la médiathèque s'attache au réinvestissement culturel, social et sociétal de ce quartier d'Harnes tout en offrant un service à l'ensemble de la population d'Harnes.

La médiathèque est calibrée (en termes de bâtiment et de moyens de fonctionnement) sur un bassin de population de 15 000 habitants, avec des surfaces nécessaires de **1412 m² Surface Utile** et à **1765 m² SHON**.

Rappel du calendrier des opérations :

Mai 2011 : approbation du programme EMERGENCES SUD /lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre / Constitution du jury de concours (Délibération du 23/11/2011)

24 janvier 2012 : jury de concours, 4 équipes retenues

Avril 2012 : réception et analyse des 4 projets

Septembre 2012 : Attribution du marché à TRACE Architectes (délibération du 10/09/2012)

Novembre 2012 : PHASE D'AVANT PROJET SOMMAIRE (APS)

Mars 2013 : PHASE D'AVANT PROJET DEFINITIF

Juillet 2013 : dépôt du Permis de construire

Novembre 2013 : PHASE PRO (Etudes de projet)

Début 2014 : Rendu de la phase PRO

Mai 2016 : DCE

Juin 2016 à Sept 2016 : période de publicité du marché

30 septembre 2016 : Commission d'appels d'offres

Octobre 2016 : Attribution des marchés (13 lots) / délibération du 25/10/16 ; Aménagement des abords (3 lots : voirie/assainissement ; réseaux divers ; espaces verts)

En 2018, la ville a lancé un marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage, afin de bénéficier de l'accompagnement du bureau d'études spécialisés dans l'aménagement des équipements de lecture publique. Cet A.M.O, DOXULTING a débuté sa mission en juillet 2018, ce qui a permis à la collectivité de lancer les marchés relatifs à l'aménagement de la Médiathèque fin 2018 (mobilier, signalétique, matériels informatiques et audiovisuels) .

Le parti pris architectural du cabinet TRACE Architectes répond à plusieurs objectifs :

- **Valorisation urbaine par le paysage**

Inscrite dans le schéma directeur de requalification urbaine des cités Orient et Bellevue, la future médiathèque constitue une borne posée à l'articulation entre la « promenade paysagère » aménagée sur l'ancienne voie cavalière et les espaces boisées de la frange nord. Le projet s'installe en douceur dans la « coulée verte » à la manière d'un galet dans un cours d'eau. Les lignes sinueuses de la promenade piétonne bordée de végétal emmènent le promeneur sur le volume tout en courbes de la médiathèque, s'égarant un moment sur la concavité de la façade d'entrée pour former un parvis généreux avant de s'enrouler à nouveau le long du galbe bâti et rejoindre plus loin le chemin s'enfonçant sous les arbres.

- **Une implantation raisonnée sur la parcelle**

Les déformés circulaires des contours du plan délimitent des usages facilement identifiables :

- en fond de perspective de la rue du chemin de fer s'installent le parvis et la façade d'entrée en creux. Le caractère institutionnel de l'équipement est mis en valeur par un espace public qui le reconnaît en tant que repère urbain.

- Le long du mur de clôture du cimetière se déploie l'extension du parking en prolongement du parking actuel. Entre cette zone et la médiathèque s'insinue la bande de végétation continuant la « coulée verte » permettant une mutualisation des parkings où ne s'impose pas d'appartenance spécifique. Le stationnement sert à tous, y compris aux simples promeneurs de la zone boisée.

- Le long du mitoyen ouest la cour de service clôturée accueille quelques stationnements à l'usage du personnel et met à l'écart du public l'accès de service.

- **Accueillir tous les publics**

La médiathèque affirme son appartenance au paysage par ses rondeurs mais aussi ses matériaux qui depuis la façade continue en bardeaux de bois à la couverture végétalisée, ne parlent que de végétal. L'harmonie des formes et de la matière, cherche à décomplexer le visiteur dans son rapport à l'institution : c'est un abri rassurant et accueillant avec une partie de mystère, qui suscite l'envie de rentrer à l'intérieur ceci afin de découvrir la singularité de l'espace promis par le profil extérieur.

- **Transparence, fluidité, confort visuel et acoustique**

La grande voute de l'entrée forme un auvent à l'échelle du parvis, elle permet l'épanouissement d'une façade vitrée qui découvre le hall, l'espace actualités et l'amorce de la zone dédiée à l'enfance. Dès l'entrée le visiteur est frappé par la luminosité de l'espace, issue par la ponctuation de patios extérieurs alignés coupant « en pointillé » l'équipement en deux. Ces espaces plantés proposent de multiples atouts ; depuis la lumière largement répandue, la présence de la végétation au sein même du bâtiment, à la cohabitation harmonieuse des espaces documentaires. Au travers des parois vitrées, la transparence des espaces est complète et les nuisances acoustiques sont maîtrisées, l'attractivité de différentes atmosphères est entretenue et le repérage des accès immédiatement lisible. Liaisonnées autour et au travers des patios, les surfaces documentaires s'enroulent dans un espace de fluidité accentué par la continuité courbe de la façade extérieure. Celle-ci s'enroule sur elle-même en s'engageant vers la zone boisée et culminant par une voute sur une façade vitrée, ouvre la médiathèque sur le paysage bucolique.

- **Exploiter la hauteur**

Avant le travail des décors intérieurs, la différenciation des atmosphères se base sur la proportion des espaces. Le volume général de la toiture suit une pente qui, depuis la hauteur sous-plafond mesurée de la zone dédiée à l'enfance, génère une élévation progressive culminant dans la double hauteur des zones dédiées aux adultes. Profitant de l'espace libéré en hauteur, la zone administrative s'installe en étage et ouvre sa circulation en « mezzanine » sur les zones de libre accès. Par ce biais, s'établit l'ouverture demandée entre les espaces publics et les services internes garantissant pour ces derniers leur autonomie et le contrôle des accès. Les bureaux administratifs ainsi que la tisanerie ouvrent sur une terrasse extérieure totalement sécurisée traversée par un des patios qui laisse filer le regard vers les autres espaces documentaires et l'entrée. L'accès principal à l'étage est organisé depuis l'accès du personnel mais dispose également de la possibilité d'une liaison directe et sous contrôle d'accès avec

l'accueil principal. La liaison à l'étage entre ces deux escaliers, théâtralisée par l'ouverture visuelle sur l'espace culturelle polyvalent donne accès à la régie.

- ***Ouvrir les vues sur l'Espace culturel polyvalent***

Cette proposition de positionnement en variante de la possibilité d'installation d'une régie mobile en fond de salle permet de libérer totalement l'espace au sol de la salle et d'offrir une large liaison vitrée entre la salle polyvalente et la zone de libre accès de l'espace documentaire tout public. Sur la face opposée, l'espace polyvalent ouvre une large façade vitrée sur le chemin de la deuxième voie pour mettre en vitrine les manifestations culturelles. La vision traversante au sein de la salle est néanmoins modulable à l'envie et adaptable à la nature de l'occupation. Des rideaux en velours épais permettent d'occulter les vues et la pénétration de lumière mais également d'adapter la correction acoustique à la nature des sons émis. Ils génèrent en outre une certaine théâtralité du spectacle : lorsque les spectateurs entrent dans la salle, le fond de scène est le spectacle de la ville, lorsque les artistes entrent en scène, les rideaux se ferment et l'attention des spectateurs se canalise sur l'avant plan.

- ***Une ambition architecturale***

Qualifier le renouveau urbain des cités minières en ayant des égards pour ce patrimoine doit être un acte symbolique, un projet porteur d'un imaginaire qui emporte l'adhésion de tous. La proposition est celle de l'image forte et identitaire d'un équipement qui par sa rotondité donne de la cohérence aux géométries en place et du souffle aux ambitions. La proposition est celle d'une architecture tournée vers l'avenir et la modernité, célébrant son programme, attractive et accueillante.

Présentation des différents espaces

L'étude de faisabilité et de pré-programmation a émis plusieurs hypothèses de missions et calibrage de la future médiathèque. Ces divers scénarii ont été employés afin de définir le fonctionnement et les missions complémentaires du futur équipement, ses budgets d'investissements et de fonctionnement, sa relation aux publics et les fonds nécessaires à son action. Cette étape a une fois de plus été validée par les deux financeurs du projet que sont le Conseil Départemental du Pas-de-Calais et la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

La phase de programmation de l'équipement a permis de concevoir le document-socle des services et outils présents dans la future médiathèque d'un point de vue fonctionnel, technique et architectural (surface utile, occultation, acoustique, relation aux usagers, relations des espaces entre eux, personnel nécessaire,...).

A partir de Juin 2018, la collectivité a souhaité être accompagnée par une Assistance à Maitrise d'Ouvrage, A.M.O, pour le choix des équipements mobilier et informatique de l'équipement, en tenant compte des 4 enjeux majeurs suivants en matière d'aménagement des espaces et de scénographie :

- Créer des espaces conviviaux, accueillants et confortables,
- Concevoir des espaces différenciés, lisibles et compréhensibles,
- Penser des espaces modulables et évolutifs, faciles à redessiner,
- Aménager des espaces spécifiques dédiés cohérents.

La médiathèque est aménagée en différents univers, marqués par des choix mobiliers, des matériaux et des ambiances différenciables, en fonction des usages et proposant des ambiances variées aux publics. Un espace différencié par secteur sera privilégié.

Ces espaces ne sont pas cloisonnés entre eux mais suggèrent des liens, invitent à découvrir les différents univers proposés, donnent envie d'aller vers.

Les éléments mobiliers choisis sont beaux mais pas impressionnants, ils ne renvoient pas à l'image d'une galerie ou d'un musée, mais plutôt à ceux de lieux conviviaux et chaleureux. Les usagers n'hésitent pas à s'asseoir dans les postures qui leurs conviennent, à déplacer les coussins, à ranger quelques chaises, à les remplacer par des poufs...

➤ **Des espaces conviviaux, accueillants et confortables :**

Des espaces de convivialité jalonnent la médiathèque, procurant un sentiment de confort et encourageant les usagers à l'autonomie. A ce titre, l'espace Accueil et espace presse, Le salon de thé, et les terrasses extérieures, sont traitées avec un soin particulier.

➤ **Des espaces différenciés, lisibles et compréhensibles**

La circulation dans les différents espaces de la Médiathèque tient compte des principes de scénographie (Zone d'**attraction**, Zone de **destination**, Zone de **transaction** et Zone de **transition**).

Des espaces différenciés - espaces de travail et espaces d'animation- sont proposés permettant de s'adapter aux usages. Des espaces alternatifs satisfont à ceux qui recherchent le calme (voire le silence) et à ceux qui souhaitent participer aux ateliers ou simplement viennent échanger autour d'un support proposé à la médiathèque.

La signalétique de la Médiathèque participe de cette compréhension des espaces, elle est visible, intelligible et lisible et, dans la mesure du possible, intégrée au mobilier.

➤ **Des espaces modulables et évolutifs, faciles à redessiner :**

Le mobilier, en particulier les rayonnages, sont modulables et facilement déplaçable (rayonnage sur roulettes avec freins) pour pouvoir créer de nouveaux espaces au gré des événements, des animations.

La vie de la médiathèque est marquée par la possibilité de dégager les espaces pour proposer des animations dans les différents espaces en fonction des projets. Un mobilier léger, escamotable et mobile est privilégié.

➤ **Des espaces spécifiques dédiés cohérents :**

Les espaces sont conçus pour s'adapter aux différents usages actuels : Zone bruit/silence ; Réflexion / échange ; Détente/travail.

Dans une logique d'adaptation à la société connectée, les espaces sont conçus pour accueillir de nouvelles pratiques culturelles numériques. Un mobilier dédié est prévu.

Des espaces dédiés à l'étude et à l'apprentissage :

- 1 salle de travail,
- Au moins deux stations de travail individuel prenant la forme de carrels.

L'espace **PETITE ENFANCE** est également traité avec soin, avec la mise en place d'un véritable Univers dédié aux tout petits, jouant sur les matières, les couleurs, les formes, et dans le respect des normes en vigueur relatives à l'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Chaque espace spécifique répond à une scénographie:

- L'espace multimédia
- Pôle image et sons,
- Pôle Arts et Loisirs et son atelier « la Ré-Création »,
- L'espace polyvalent (jauge 80 personnes) lieu de diffusion des pratiques amateurs et de valorisation des événements autour de la lecture, lieu d'expositions et d'animations.

Les principes d'aménagement dédiés au numérique :

➤ **Les terminaux disséminés :**

La médiathèque intègre dans son aménagement intérieur des terminaux informatiques disséminés et des espaces dédiés. Pour les adultes, des terminaux pour la navigation libre sont disséminés dans l'ensemble des espaces publics de la médiathèque.

Ces accès sont régulés par :

- La présence de bibliothécaires circulant dans le bâtiment,
- L'obligation pour l'utilisateur d'être inscrit pour se connecter via un login et un mot de passe.

➤ La salle multimédia « Bar à bidouilles » :

Cet espace est tout particulièrement dédié aux ateliers numériques en direction de tous les publics de la médiathèque. Il est doté de terminaux plus équipés en termes de périphériques (taille des écrans, enceintes, casques audio, palette graphique, webcam...), de connexions (mise en réseau des postes), et d'une configuration évolutive et de qualité (processeurs puissants, cartes son et graphique haut de gamme).

Dans un but informatif, une charte numérique est communiquée aux usagers, décrivant les conditions d'accès et les services offerts et les règles d'usage.

L'espace d'Accueil

Entre seuil et accueil, cet espace est l'objet d'un traitement particulièrement soigné. Propre, agréable et confortable, jouant sur l'effet vitrine et la transparence des surfaces vitrées du bâtiment. Il est attractif et invite le public à la découverte, sans l'intimider.

Avant toute lecture, il est l'espace de transition avec l'espace urbain. Zone de calme mais où chacun peut s'exprimer sans occasionner de gêne aux usagers venus travailler dans les espaces dédiés de la médiathèque, l'espace doit être conçu comme un lieu favorisant les rencontres et les échanges entre les usagers et avec les bibliothécaires.

Point de rencontre, de repères et de services, l'espace Accueil assure 3 fonctions principales dédiées :

- **Point de rencontres incluant l'espace PRESSE – ACTUALITES**

L'espace presse proposera de manière attractive (kiosque mural original) l'actualité (presse quotidienne, journaux politiques...) dans une atmosphère de détente favorisée par des assises variées, et tenant compte de l'environnement sonore et visuel.

Dans cet espace pourront être développées des animations ponctuelles associant les partenaires locaux (valorisation et vente des produits locaux dans le cadre de la Semaine du Goût / présentation des activités d'une association / mise en valeur d'une manifestation locale...) via l'installation d'un stand mobile créé sur mesure.

- **Point de repères**

Pour se diriger vers les différents espaces, une signalétique soignée et intégrée est adoptée, permettant à ceux qui le souhaitent un accompagnement individualisé mais aussi un libre accès aux espaces. La signalétique doit être lisible et doit donner à voir l'ensemble de l'offre pour aider les usagers à s'en saisir.

Une banque de renseignements et d'accueil « légère » et modulable, offrant ergonomie aux bibliothécaires et à l'utilisateur, assure les fonctions suivantes :

- Informer les usagers sur l'accès à l'information et apporter une aide à la localisation des documents,
- Présenter les différents services de la bibliothèque,
- Réaliser l'inscription des lecteurs, gérer les formalités administratives liées,
- Prendre en charge les questions d'ordre général, qui augmentent la qualité du service offert et la mission de renseignement.

- **Zones de services et de transaction**

L'espace d'accueil est également conçue comme une zone de services aux usagers : 2 bornes automatiques de prêt avec meuble de dépôt des retours permettant d'effectuer les transactions, banque d'accueil et de renseignements tournée vers les espaces documentaires de la médiathèque avec mise à disposition de documentations ressources utiles (plan de la ville, horaires des transports en commun...), accès à l'espace détente avec son salon de thé, à l'espace polyvalent.

L'Espace petite enfance/enfance

Une ambiance chaleureuse, tonique, gaie, dynamique, variation dans le traitement des volumes, de l'éclairage, des matériaux de façon à créer des espaces différenciés avec ergonomie adaptée aux âges.

Favoriser la découverte des livres et livres objet dès le plus jeune âge, leur permettre de s'allonger, ramper, et d'y accueillir également les parents ou les adultes qui les accompagnent. Cet espace favorise l'intimité : Une salle d'animation dédiée aux activités autour du conte accueillera les enfants dans un lieu à l'ergonomie adaptée à l'installation de coussins au sol. Ce lieu favorise la convivialité et l'écoute, dans un environnement sécurisant propice à l'évasion vers l'imaginaire.

Un univers adapté aux tout petits est proposé : couleur, forme et matière, mobilier adapté, tout est conçu pour participer à l'éveil des sens, une ambiance ludique et colorée autour du thème de la forêt et de la nature, qui est délimitée par un système de rideaux suspendus.

Les collections enfance seront répartis en îlots :

- Ilôt **Raconte-moi** (invitation à la lecture) – contes, pas trop loin du fonds parentalité
- Ilôt **Je lis** – romans
- Ilôt **Couleur des émotions** : amour, peur, colère,.... 1ere lectures, livres éveil et album et documentaire
- Ilôt **J'apprends à** : tous supports
- Ilôt **Animaux et nature**

L'Espace documentaire adulte/adolescent :

Pour susciter des lectures, le parti pris documentaire est de regrouper le fonds documentaire adolescent avec le fonds documentaire adulte.

L'univers Loisirs Adulte et adolescents est composé de pôles :

- Patrimoine et innovation,
- Images et Sons
- Arts et Création
- Bédéthèque

Au sein de ces pôles, la médiathèque développe des îlots thématiques :

- Sport, bien-être et Santé,
- Polar,
- Fantasy

Un espace « nouveautés » à proximité du salon de thé, en bordure de l'univers Loisirs sera proposé, permettant la mise en valeur ponctuelle d'ouvrage spécifique.

Services internes :

Ces services seront regroupés à l'étage de la Médiathèque : bureau de direction, bureau collectif, salle d'équipement et espace de réserve, permettront à l'équipe de disposer d'espaces de travail agréables, fonctionnels et propices à l'épanouissement.

LA PRESENTATION DES ESPACES DE LA MEDIATHEQUE EST JOINTE EN ANNEXE 1

Les publics

La médiathèque a vocation à desservir l'ensemble de la population harnésienne. Pour cela, des actions spécifiques doivent être mises en œuvre afin de toucher des publics captifs ou non, parfois éloignés voire dits « empêchés » :

- Les non publics : Les jeunes sans emploi et sans qualification, Les générations Y (20-30 ans) et C (12-20 ans), Illettrisme – non francophones, Parent isolé
- Les publics scolaires : Maternelle, Primaire, Collège
- Les publics empêchés : Personnes âgées, Personnes handicapées, Publics non francophones

Un soin particulier est apporté aux liens intergénérationnels

C'est un axe majeur de la Médiathèque de demain : aider à recréer des liens sociaux et intergénérationnels, être au cœur de la famille. Les nouveaux espaces de la future médiathèque encouragent les rencontres, les échanges (espace actualités, salon de thé...). Ils permettront en commençant à venir simplement boire un café, à inciter à s'impliquer petit à petit dans les activités proposées dans le lieu. De nombreuses actions peuvent favoriser les liens intergénérationnels : ateliers de bureautique et de numérique qui pourraient être proposés par des plus jeunes au plus âgés, faire se rencontrer tous les clubs de lecture de la ville, permettre aux parents de découvrir avec leurs enfants des supports qu'ils connaissent peu (outils numériques, jeux vidéos, réseaux sociaux...).

Les services

Accès aux documents : prêt, consultation

Le prêt de documents est un service élémentaire de la bibliothèque publique. Il désigne la possibilité pour un usager inscrit de pouvoir disposer d'un document de la bibliothèque en dehors de celle-ci, à charge pour lui de le restituer après une durée déterminée. Ce service suppose un certain nombre de conditions : à qui prêter, combien de documents, et pour combien de temps ?

La définition des conditions de prêt, a fait l'objet de réunions d'équipe, afin de définir les règles de prêt dans un objectif de facilitation de l'emprunt pour l'usager, de souplesse et liberté et de simplicité. La mise en place de règles de prêt permet également aux bibliothécaires un gain de temps, une facilité de traitement et d'explication.

Les conditions d'accès aux documents ont des conséquences importantes sur l'organisation pratique du service, le comportement des usagers, le visage de l'établissement.

C'est pourquoi, la Médiathèque de Harnes s'oriente vers la mise en place de conditions de prêt illimité, en cohérence avec la politique documentaire déterminée : l'offre doit s'adapter à la demande, en termes de quantité et donc de budget, ou en termes de qualité, visant une adéquation fine aux besoins des usagers.

En cohérence avec son plan d'acquisition triennal, la Médiathèque de Harnes fait donc le choix de supprimer les quotas de prêt de documents – pour tous les documents ou pour certains types de documents seulement – et donc de permettre à l'utilisateur individuel inscrit d'emprunter autant de documents qu'il le souhaite, toujours pour une durée qui demeure, elle, limitée. L'absence de limitation porte donc bien sur le nombre de documents et non sur la durée de l'emprunt.

Ressources numériques

Mise à disposition d'outils numériques, accès aux bornes d'écoute, à la table numérique XXL, accès aux contenus numérique de la Bibliothèque Numérique Départementale du Pas-de-Calais : l'utilisateur disposera de nombreux moyens pour accéder aux ressources numériques.

Accueil des scolaires

La médiathèque consacrera des plages horaires spécifiques à l'accueil des scolaires, en semaine, sur une amplitude de 10h/ semaine.

Les contacts pris en amont de l'ouverture de l'équipement avec l'Education Nationale et les réunions d'échanges en mars 2019, ont permis d'associer le corps enseignant au projet culturel et scientifique dans une volonté d'appropriation et de collaboration active.

Portage à domicile

La mise en place d'un service de portage à domicile sera envisagée à partir de mi-2020 : en effet, afin de définir clairement les objectifs à atteindre pour ce service, en termes de publics touchés et de modalités pratiques, la médiathèque souhaite pouvoir justifier d'un an de recul sur les pratiques de ses usagers, ses publics fréquentant mais non emprunteurs et mener un travail notamment en lien avec le CCAS afin d'identifier les publics non captifs.

Les seniors

C'est un public assez fidèle en bibliothèque, mais il est nécessaire de renforcer les actions en leur direction, notamment pour ceux qui ne se déplacent pas ou peu. Dans l'établissement, faciliter leur accès aux collections, mettre en valeur les documents à leur intention, privilégier les ouvrages facilitant la lecture. Favoriser les rencontres transgénérationnelles comme des lectures aux plus petits, des ateliers de recueils de mémoire... Proposer des ateliers de bureautique et numérique qui pourraient être animés par des plus jeunes. Organiser une semaine qui leur soit consacrée. A l'extérieur, continuer à aller dans les foyers pour personnes âgées comme cela se pratique déjà.

Ateliers animation

La programmation culturelle de l'équipement est confié au Responsable de la Programmation culturelle et de la Médiation,. Deux animateurs, l'un sur le volet créatif l'autre sur le volet numérique participeront activement à la mise en œuvre de de la programmation culturelle de l'équipement.

SPEED-BOOKING, booktubing, comité de lecture, heure du conte numérique, atelier numérique pour découvrir les principes de la programmation robotique, fablab, atelier "Imprimante 3D", atelier numérique pour découvrir la création d'un film d'animation en stop-motion.

Les principes :

La politique documentaire de la Médiathèque fera l'objet de 3 documents cadre :

- une **charte des collections** qui propose les objectifs documentaires généraux de la médiathèque, établit les principes de constitution des collections, en apportant un soin particulier aux usages privilégiés qui guideront les bibliothécaires.
- Un **plan de développement des collections** qui détermine chaque année les règles et objectifs d'application de la charte des collections, se référant au budget.
- Des **protocoles de sélection** établissant les règles d'acquisition et d'élimination d'un domaine.

La politique documentaire de la médiathèque respectera les principes énoncés ci-dessous :

- Charte des bibliothèques publiques adoptée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques le 7 novembre 1991, article 7 "Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. Elles doivent être régulièrement renouvelées et actualisées. (...) D'une manière générale, chaque bibliothèque doit élaborer et publier la politique de développement de ses collections et de ses services en concertation avec les bibliothèques proches ou apparentées."
- Manifeste de l'UNESCO pour les bibliothèques publiques(1994) « Une politique clairement formulée doit définir les objectifs, les priorités et les services selon les besoins des communautés locales. La bibliothèque publique doit être organisée efficacement et des normes professionnelles de fonctionnement doivent être maintenues Les collections et les services ne doivent être soumis ni à une forme quelconque de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales.

L'organisation des collections :

Les collections sont organisées selon un plan de classement thématique adapté du système de classification décimale de dewey pour un usage simplifié et une mise à disposition guidée des collections.

Les collections respecteront les 5 grands usages : loisir/ culture/ information / formation / documentation, en tenant compte des publics cibles identifiés.

L'ensemble des collections est réparti au sein de 4 pôles dans une logique de contenus (regroupement sur un thème donné des différents supports).

Univers LOISIRS adulte/ado se décline en 4 pôles et 3 ilots thématiques :

- Pôle Patrimoine et Innovation
- Pôle Bédéthèque/mangas
- Pôle Images et sons (cinéma et mappemonde musicale)
- Pôle Arts et Création
- Ilot polar
- Ilot fantasy
- Ilot sport, bien-être, santé

Univers petite enfance /enfance

- Ilôt **Raconte-moi** (invitation à la lecture) – contes, pas trop loin du fonds parentalité
- Ilôt **Je lis** – romans
- Ilôt **Couleur des émotions** : amour, peur, colère,.... 1ere lectures, livres éveil et album et documentaire
- Ilôt **J'apprends à** : tous supports
- Ilôt **Animaux et nature**

La politique d'acquisition tient également compte de la demande des publics, via l'animation d'un comité de lecture.

Calibrage et répartition

PLAN D'ACQUISITION TRIENNAL 2019/2020/2021 joint en annexe 2. Le marché de fourniture d'ouvrages imprimés et de supports multimédia a été lancé en décembre 2018.

Décloisonnement, valorisation des collections :

Mise en scène des collections proposée par l'équipe de la Médiathèque, passerelles entre les différents espaces (ex : lien entre une BD abordant le thème du développement durable et un documentaire sur l'écologie...).

Gestion informatique :

En termes de Ressources Humaines, la médiathèque de Harnes s'entoure des compétences de deux agents spécifiquement tournés vers le multimédia et le numérique :

- Un chargé « des services innovants », est en charge de la mise en œuvre du développement numérique et multimédia de l'établissement et du déploiement de projets innovants,
- Pour pallier aux éventuelles difficultés techniques éventuelles quotidiennes sur les postes informatiques et les supports multimédia en général, des espaces privé et public de la Médiathèque, un membre de l'équipe est chargé en complément d'autres missions (Pôle Image et Son, animation multimédia) d'intervenir. Cet appui technique est une réelle plus-value pour l'équipe des médiathécaires, ne pouvant pas assurer cette mission qui nécessite une expertise spécifique. Cela permet également d'apporter aux usagers des réponses réactives en cas de problème sur un poste de travail.

En termes de technologies et de services, la médiathèque de Harnes dispose de :

- la RFID,
- l'automatisation des prêts-retours des documents,
- Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB),
- Des postes OPAC sont mis à disposition des usages et disséminés dans les espaces publics de l'équipement
- Un portail web donne accès à des ressources à distance et enrichi les possibilités de valorisation/médiation autour des collections auprès des usagers connectés.
-

La constitution d'un fonds Musique – La Mappemonde musicale

La médiathèque constitue un fonds musical autour des musiques du monde et de la musique classique, cela en lien avec l'école de musique implantée sur la commune ainsi que les sociétés musicales. La création de ce fonds musical va permettre à la médiathèque de mettre en avant la diversité culturelle musicale auprès des publics,. Elle sera également un appui pour les élèves de l'école de musique et les sociétés musicales.

Un fonds musical local et régional pourrait à terme voir le jour permettant de mettre en valeur la production et l'identité de sa région d'implantation, en intégrant à ses collections des artistes ancrés sur ce territoire.

L'appui de partenaires ancrés aussi bien dans la musique que dans le territoire est donc primordial afin de localiser, sélectionner, et fédérer tous les artistes ainsi que toutes les structures concernées par cette démarche.

La constitution d'un fonds PATRIMOINE :

L'espace Patrimoine et Innovation proposera aux usagers des collections autour du patrimoine

Un espace Patrimoine et Innovation, équipé d'une table XXL numérique complète l'offre numérique et permettra de développer des animations innovantes sur la thématique des patrimoines (culturel, naturel, historique), du développement touristique et de l'attractivité du territoire.

Cet espace pourra être alimenté par des contenus en lien avec les deux musées de la ville et ainsi proposer des temps d'exposition et de conférences sur des sujets patrimoniaux .

L'accompagnement des publics et les actions de Médiation sont des conditions indispensables à la réussite de l'accès du plus grand nombre à la médiathèque, ainsi qu'un gage de réussite à l'appropriation des collections.

L'action culturelle est en lien constant avec les collections et a pour mission première de les valoriser. Elle se décline sous forme d'actions au sein de la médiathèque dans un premier temps, puis hors les murs. L'action culturelle peut se décliner en ateliers, conférences, festivals, rendez-vous, animations ; elle est programmée de manière régulière afin de fidéliser le public, en fonction des publics cibles visés à l'échelle du quartier, de la commune et du bassin de vie.

La mise en œuvre de la politique culturelle de la Médiathèque est pilotée par un membre de l'équipe, qui a en charge la mise en place et le suivi des partenariats, la prise en charge administrative des projets culturels, le suivi logistique, et la conception des supports de communication en lien avec le service communication de la Ville et le bibliothécaire chargé des services innovants de la médiathèque.

La médiation est au cœur de l'action culturelle, chaque action développée le sera en lien avec le public, pour faciliter l'appropriation du lieu.

Un travail collaboratif sera mené avec le service communication de la ville pour déployer les outils de communication adaptés.

La programmation culturelle privilégie les thèmes des 4 axes de développement de la médiathèque définis :

- un ACTEUR PARTENARIAL au cœur et au service des différents dispositifs associatifs, culturels, éducatifs et socio-économiques de la ville,
- Au cœur du numérique et de l'INNOVATION,
- Une structure fédératrice des activités en direction des publics cibles de l'enfance, la petite enfance et la jeunesse,
- Un lieu dédié à la valorisation du patrimoine local avec une mission PASSERELLE.

La programmation culturelle se déploie dans l'espace polyvalent dédié, mais également au sein des espaces de la médiathèque (modulables) et disposant de plus de salles d'activités dédiées.

La médiathèque propose une programmation culturelle diversifiée :

Des actions pédagogiques et temps d'éveil :

Les animations de la médiathèque permettent de mettre à profit les compétences de ses partenaires pour mettre sur pied des événements à portée pédagogique dont les médiathécaires auraient sans doute plus de difficultés à assurer seuls l'organisation. Ce type d'actions peut être décliné sous la forme de conférences, dont la mise en place sera ponctuelle et à visée tant ludique que pédagogique, mais également de formations, qui peuvent être plus régulières et sont destinées à apporter des connaissances pratiques ou théoriques aux usagers.

Des conférences et des expositions :

Il existe une multitude de thèmes susceptibles d'être abordés dans le cadre de conférences ou d'expositions programmées à la médiathèque en lien avec les collections présentées.

L'exposition ou la conférence seront l'aboutissement ou l'amorce d'un travail de création avec le public, créant un lien entre le public, l'intervenant, le lieu et le sujet traité : L'appropriation par la création précédera chacune des actions. Le spectateur sera incité à être acteur.

Des ateliers-formation numériques, vidéos :

Organisé dans un espace spécifique dédié de la Médiathèque et animés par le médiateur numérique, ces ateliers s'adresseront à tous, qu'ils s'agissent d'atelier prise en main des outils numériques ou d'ateliers créatifs autour du numérique.

L'accès aux spectacles vivants :

Les ressources documentaires de la médiathèque peuvent être mises en valeur par des spectacles vivants. Ces spectacles constituent donc pour la médiathèque l'occasion d'offrir à ses usagers de découvrir des formes d'expression artistique auxquelles ils ne pourraient facilement avoir accès par leurs propres moyens pour des raisons culturelles, financières ou géographiques.

Les actions hors les murs

S'orienter le plus possible sur des actions hors les murs au plus près des habitants et de leurs lieux de vie en proposant des services complémentaires tels que :

- Mise en place du portage à domicile (à horizon mi 2020)
- Mise en place de boîtes à livres,
- Présentation de livres dans les classes,
- Brocante de livres,
- Lecture en crèche.

Les partenaires

La priorité est donnée au partenariat avec tous les services et les associations relais de la ville, dans une démarche collaborative permanente car c'est véritablement à l'échelon de proximité que la notion de partenariat prend tout son sens.

A côté des partenaires culturels (Espace culturel, école de musique, associations), des partenaires institutionnels (services de la ville, centres sociaux, accueil petite enfance...), des partenaires sociaux sur des actions ciblées, la Médiathèque est en relation avec de nombreux autres partenaires afin de mettre en œuvre ses axes de développement tels que les Musées régionaux et en particulier le Louvre-Lens, les start-up du numérique Culturel, la Louvre-Lens Vallée et les filières d'enseignement supérieur du numérique, les partenaires institutionnels tels que la Médiathèque Départementale 62, la DRAC dans le cadre d'appels à projets mais aussi Euralens, tout comme la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Les horaires, tarifs

Horaires

Il est primordial d'adapter les horaires au rythme de la vie des usagers et de faire de cette prospective un objectif prioritaire du projet culturel.

Suivant les préconisations du rapport Orsenna sur les bibliothèques de février 2018, la médiathèque, conçue comme des "maisons de service public culturel" aux missions très larges proposera une ouverture élargie.

Les extensions d'horaires en soirée sont à approfondir, en tenant compte de l'offre des équipements de lecture publique du territoire dans lequel s'inscrit la Médiathèque de Harnes ainsi que du réseau de lecture publique du territoire voisin de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Dans un souci de lisibilité, la médiathèque sera ouverte en semaine sur des horaires identiques du type 11h-18h en continu pour le grand public, de plus, l'accueil des scolaires se fera sur des jours et plages horaires définis en amont avec le corps enseignants, sur une amplitude horaire de 35 h à 42h semaine.

Les dimanches : la médiathèque proposera dès 2020, une ouverture un dimanche par trimestre en proposant des temps d'animation familial : ces dimanches pourraient être l'occasion pour les élèves de l'école de musique de donner un concert le dimanche matin devant les lecteurs, ou de créer des temps spécifiques « carte blanche d'artiste ».

Tarifs et conditions d'inscription

L'entrée à la médiathèque est libre et gratuite pour tous. Sauf exception, tous les événements organisés dans la médiathèque sont sur entrée libre avec réservation préalable et gratuite : heures du conte, atelier jeunesse, concerts, conférences, séances de jeux vidéo ou de jeux de société, expositions....

Une carte lecteur sera créée pour chaque usager permettant :

- l'emprunt jusqu'à 10 documents tous supports confondus (livres, CD, DVD, magazines...) en même temps pour une durée de 3 semaines (avec possibilité de prolonger ses emprunts de 3 semaines supplémentaires),
- la réservation en ligne, sur PC ou smartphone, jusqu'à XX documents,
- la consultation de ressources en ligne,
- un compte-lecteur en ligne pour profiter de nombreux services et ressources en ligne.

Personnel :

Le bibliothécaire devient médiateur, accompagnateur, transmetteur, formateur numérique, gestionnaire de site web, blogueur, documentaliste, répondeur en ligne... Il s'agit vraiment pour les professionnels de rivaliser d'imagination et de compétences nouvelles pour faire de leur établissement un lieu de vie et offrir des services qu'ils ne prodiguaient pas autrefois. La politique de ressources humaines de la ville a toujours été d'accompagner au plus près le développement et l'évolution du service. Elle continuera à le faire dans le cadre de la nouvelle médiathèque avec les priorités suivantes:

- un accompagnement au changement managérial et fonctionnel en lien avec les nouveaux enjeux de la Médiathèque ;
- une attention prioritaire portée à l'accueil et à la médiation, car dans le projet de future médiathèque, les banques d'accueil seront supprimées au profit d'îlots d'information qui permettront l'immersion des agents au sein des espaces ;
- la mise en place d'un plan de formation concernant tous les agents portant sur la maîtrise des outils numériques, notamment en direction des enfants et des jeunes et sur l'évolution des compétences en matière de web 2.0 et de réseaux sociaux ;
- une importance donnée à la polyvalence via l'expérience professionnelle et la formation. Un service informatique adapté aux besoins spécifiques des nouveaux usages de l'équipement devra être envisagé.

L'organigramme est joint en annexe : une équipe de 10 ETP (1A, 3B et 6C) accueillera les usagers et veilleront au bon fonctionnement de l'équipement.

Budget :

Les éléments budgétaires sont joints en annexe.

ANNEXES

1 / LA PRESENTATION DES ESPACES DE LA MEDIATHEQUE (document doxulting 30 août 2018)

2/ PLAN D'ACQUISITION TRIENNAL 2019/2020/2021

3/ ORGANIGRAMME

4/ BUDGET